

Chataigneraie Cantalienne

Portrait de territoire
2021

Vue de la ville de Maurs



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE



L'essentiel en chiffre	P.3
Données administratives et démographie	P.4
Données physiques et occupation du sol	P.6
Compétences	P.8
Vie de territoire	P.9
Mobilité	P.13
Économie	P.15
Agriculture	P.16
Urbanisme, logement et habitat	P.25
Environnement	P.30
Patrimoine	P.39

50 communes

21 500 habitants

38 % de son territoire est recouvert par la forêt

24 % des emplois sont issus la filière agricole

998 exploitations agricoles

16 % de la SAU départementale

2 monuments historiques

4 sites inscrits



21 500

HABITANTS

50

COMMUNES

19,95

HABITANTS/KM²

N° siren : 200066678

Communauté de communes de la Châtaigneraie

Cantalienne

5 rue des Placettes

15 220 Saint-Mamet la Salvetat

Téléphone : 04 71 49 33 30

Site internet : <https://www.chataigneraie15.fr/>

Elus :

Président : Michel Teyssedou

Vice-présidents :

- 1^{er} : Annie Plantecoste (politique enfance-jeunesse)
- 2^e : Antoine Gimenez (développement économique)
- 3^e : Michel Cabanes (développement touristique)
- 4^e : Christian Montin (solidarités)
- 5^e : Isabelle Lemaire (politique culturelle)
- 6^e : Florian Morelle (transition écologique)
- 7^e : Michel Canches (urbanisme)
- 8^e : Eric Fevrier (agriculture)

Budget 2020 :

Fonctionnement : 11,4 M€

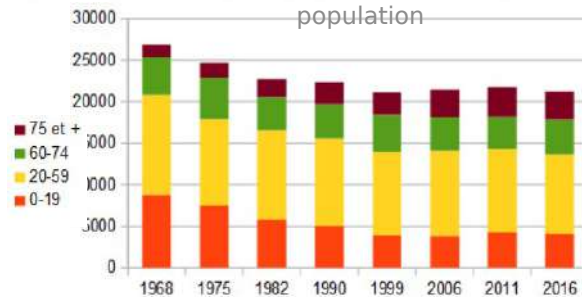
Investissement : 15 M€

Date d'élection : Juin 2020

Répartition de la population par commune



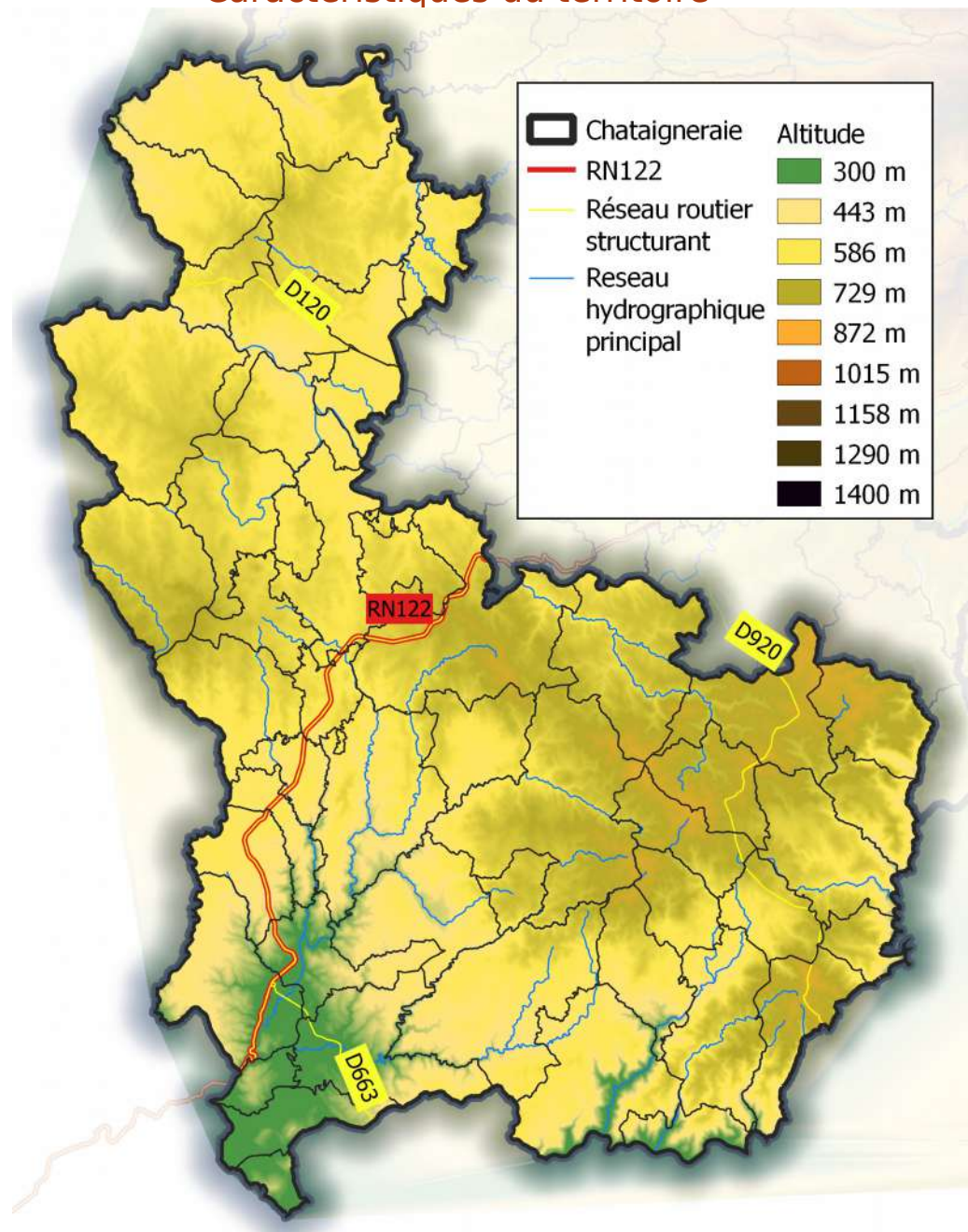
Evolution de la structure de la population



Evolution de la population sur le territoire

Commune	Superficie (km ²)	Population			Evol. 2012-2017		Solde 2012-2017	
		2017	2012	% EPCI	v. abs	v. rel (%)	nat.	migrat.
Arnac	20	171	156	0,8	15	9,6	-8	23
Boisset	38	630	604	3,0	26	4,3	-9	35
Puycapel	44	783	824	3,7	-41	-5,0	-25	-16
Cassaniouze	36	528	513	2,5	15	2,9	-21	36
Cayrols	9	294	285	1,4	9	3,2	7	2
Cros-de-Montvert	29	194	208	0,9	-14	-6,7	-10	-4
Glénat	24	174	195	0,8	-21	-10,8	0	-21
Junhac	28	301	320	1,4	-19	-5,9	-16	-3
Labesserette	14	293	281	1,4	12	4,3	5	7
Lacapelle-del-Fraisse	15	344	316	1,6	28	8,9	2	26
Ladinhac	27	458	512	2,2	-54	-10,5	-13	-41
Lafeuillade-en-Vézies	17	595	583	2,8	12	2,1	6	6
Lapeyrugue	8	103	107	0,5	-4	-3,7	-8	4
Laroquebrou	17	880	803	4,1	77	9,6	-154	231
Leucamp	14	234	235	1,1	-1	-0,4	-3	2
Leynhac	28	343	361	1,6	-18	-5,0	-13	-5
Marcoles	53	595	594	2,8	1	0,2	-24	25
Maurus	31	2144	2160	10,1	-16	-0,7	-157	141
Montmurat	5	134	129	0,6	5	3,9	1	4
Montsalvy	20	817	877	3,8	-60	-6,8	-90	30
Montvert	11	118	114	0,6	4	3,5	-3	7
Nieudan	12	106	109	0,5	-3	-2,8	-9	6
Omps	13	342	331	1,6	11	3,3	10	1
Parlan	24	437	351	2,1	86	24,5	15	71
Prunet	27	677	614	3,2	63	10,3	27	36
Quezac	16	339	312	1,6	27	8,7	0	27
Roannes-St-Mary	36	1088	1034	5,1	54	5,2	25	29
Rouffiac	23	205	213	1,0	-8	-3,8	-7	-1
Roumegoux	13	313	290	1,5	23	7,9	8	15
Rouziers	9	121	133	0,6	-12	-9,0	2	-14
St-Antoine	7	106	118	0,5	-12	-10,2	-11	-1
St-Constant-Fournoulès	29	605	623	2,8	-18	-2,9	9	-27
St-Etienne-Cantales	11	132	139	0,6	-7	-5,0	2	-9
St-Etienne-de-Maurus	17	784	792	3,7	-8	-1,0	-9	1
St-Gérons	17	217	217	1,0	0	0,0	0	0
St-Julien-de-Toursac	9	113	135	0,5	-22	-16,3	-3	-19
St-Mamet-la-Salvetat	51	1550	1574	7,3	-24	-1,5	37	-61
St-Santin-Cantales	34	307	319	1,4	-12	-3,8	-1	-11
St-Santin-de-Maurus	15	356	377	1,7	-21	-5,6	-4	-17
St-Saury	30	185	200	0,9	-15	-7,5	-6	-9
St-Victor	14	107	112	0,5	-5	-4,5	1	-6
Sansac-Velazès	13	216	222	1,0	-6	-2,7	-1	-5
La Ségalassière	7	125	121	0,6	4	3,3	0	4
Senezergues	18	194	196	0,9	-2	-1,0	-8	6
Siran	51	476	500	2,2	-24	-4,8	-12	-12
Teissières-les-Boullès	20	329	316	1,5	13	4,1	1	12
Le Trioulou	6	103	99	0,5	4	4,0	-2	6
Vieillevie	10	111	112	0,5	-1	-0,9	-4	3
Vitrac	18	265	269	1,2	-4	-1,5	-9	5
Le Rouget-Pers	24	1250	1262	5,9	-12	-1,0	-92	80
Total	1061	21292	21267	100	25	0	-574	599

Caractéristiques du territoire



Créée le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne est née de la fusion des 4 anciennes communautés de communes de « Cère et Rance », « Entre 2 Lacs », « Pays de Maurs » et « Pays de Montsalvy ». Elle se situe entre les villes d'Aurillac au nord, et Figeac (lot) au sud. Caractérisé par une altitude modéré, le territoire de la Châtaigneraie Cantalienne est principalement recouvert de forêts et terres agricoles.

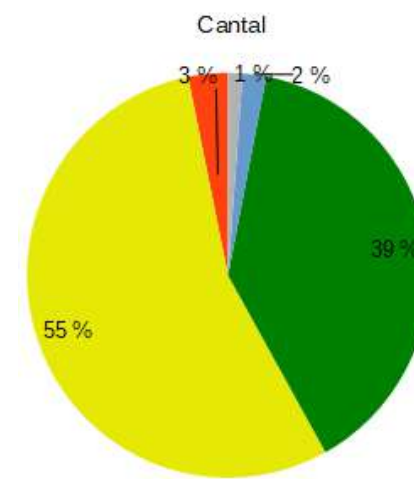
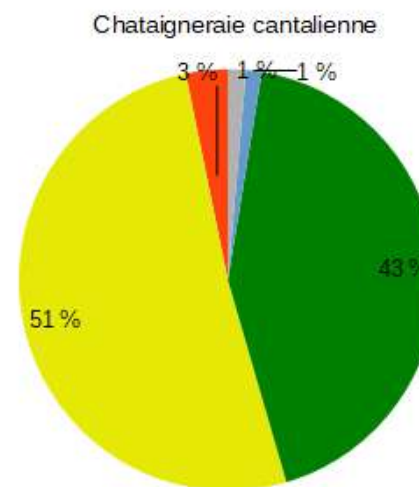
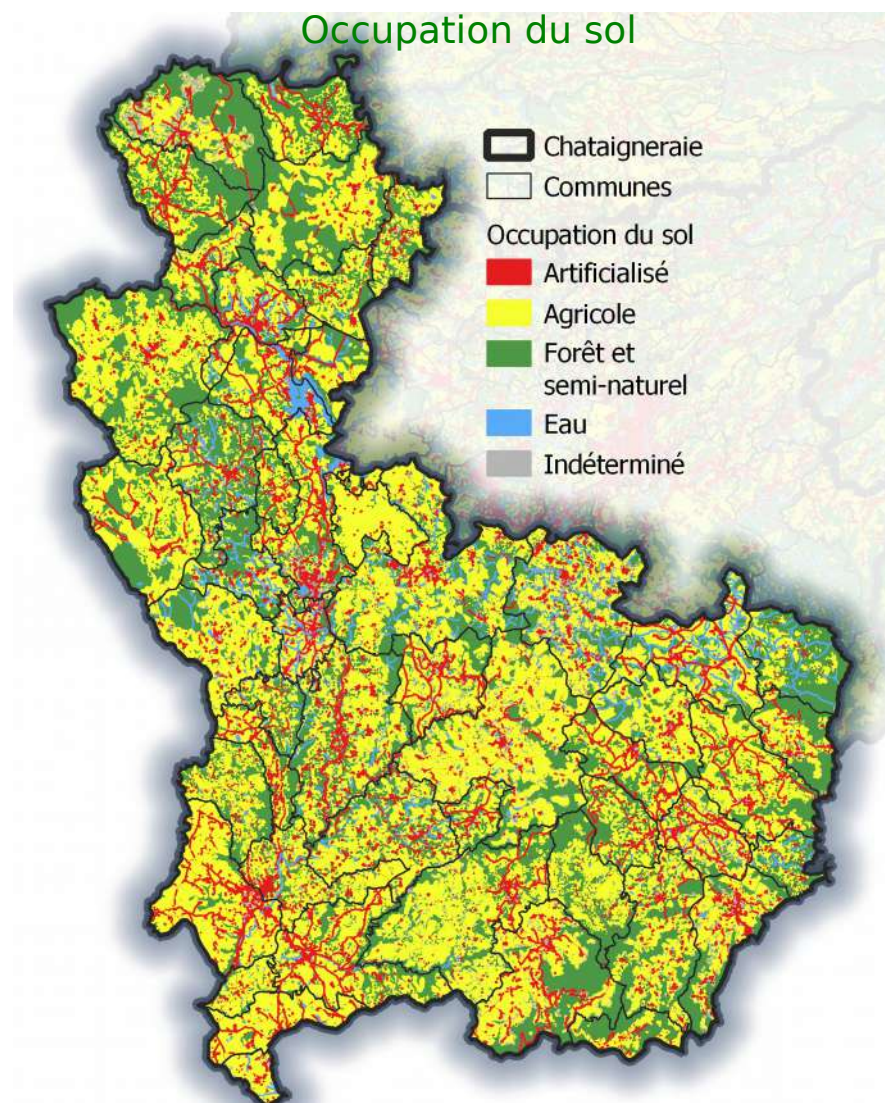
Périmètre : 273 km

Superficie : 1073 km²

Altitude mini : 189 m

Altitude maxi : 833 m

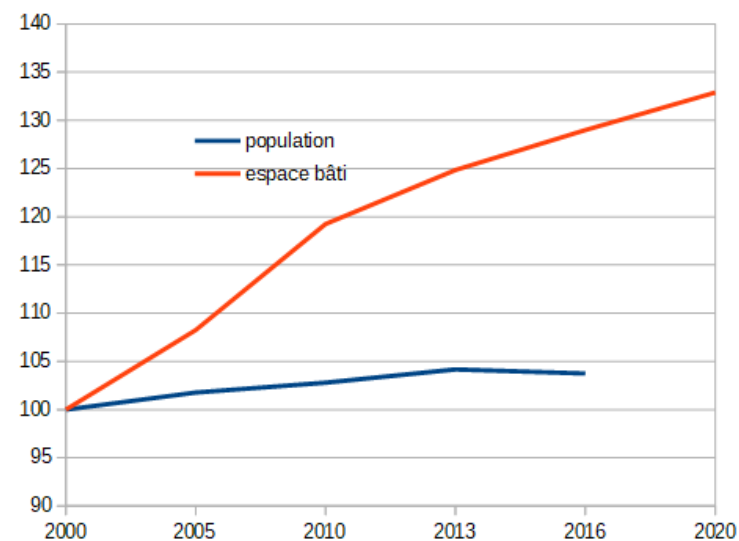
Altitude moyenne : 580 m



Territoire essentiellement agricole et forestier, le Cantal détient le taux d'artificialisation le plus faible de la région (on notera, par exemple, que l'Isère est à plus de 8 % d'artificialisation de son territoire. Quant au Rhône c'est plus de 17 % du territoire qui est artificialisé).

L'artificialisation du Cantal se cantonne principalement à ses zones urbaines qui représentent à elles seules 65 % des surfaces construites. On le remarque sur la Chataigneraie Cantalienne avec les pôles urbains de Maurs, Saint-Mamet-la-Salvetat, Roannes-Saint-Mary et le Rouget-Pers.

Evolution de la population et de l'espace bâti, base 100.



OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace :

- * Élaboration, approbation, suivi et révision d'un Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et schéma de secteur ;
- * Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- * Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

Développement économique :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ;
- * Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques, (portuaire ou aéroportuaire),
 - * Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages

GEMAPI

OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement

Politique du logement et cadre de vie

Voirie

Contrôle, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

Action sociale d'intérêt communautaire :

Assainissement

- * Service public d'assainissement collectif

Création et gestion de MSAP

FACULTATIVES

Mobilité et transport

- * La gestion d'un service de Transport à la demande
- * La mission de Gestion de Proximité des Transports Scolaires à destination des écoles primaires et collèges du territoire.
- * Création, installation et gestion d'aires de covoiturage et de bornes publiques de recharge pour véhicules électriques

Développement des infrastructures et usages numériques

- * Études et travaux liés à la couverture 4 et 5G du territoire et au déploiement de la fibre optique sur le territoire.
- * Mise à niveau des réseaux et équipement numérique des écoles primaires.
- * Développement de la télémédecine et autres usages numériques notamment dans le cadre des maisons de services au public.

Création et gestion de maison de santé pluri-professionnelles

Définition et mise en œuvre d'une politique culturelle

- * Programmation culturelle, organisation et diffusion de spectacles.
- * Soutien à la pratique culturelle dans le cadre scolaire.
- * Gestion de l'école de musique communautaire.
- * Gestion d'un réseau d'ateliers musicaux.
- * Mise à disposition de matériels.

Soutien aux communes

- * Mise en place de services communs dont le service ADS

Construction, aménagement et gestion d'équipements et de site et mise en œuvre d'actions

Vocation économique :

- * Foirail du Vert et ses équipements à Maurs.
- * Hôtel Numérique à Montsalvy.
- * Relance et valorisation économique de la production de châtaignes et autres productions locales.
- * Immeuble abritant l'entreprise SMSI à Saint-Mamet la Salvétat.
- * Immeuble abritant l'entreprise INTERLAB à Mourjou.

Vocation touristique :

- * Domaine de Naucase à Saint-Julien de Toursac.
- * Plan d'eau du Maurs à Leucamp.
- * Valorisation touristique et culturelle du patrimoine vernaculaire.
- * Parcours d'orientation situé sur les communes de Lacapelle-del-Fraisse et de Lafeuillade-en-Vézère.
- * Aménagement et entretien d'itinéraires de randonnées pédestres, équestres, VTT dont la promotion est assurée par l'office de tourisme communautaire.
- * Aménagement touristique des berges du Lot sur les communes de Cassaniouze et Vieilleville.
- * Aménagement touristique du lac de Saint-Etienne Cantalès.

Définition et mise en œuvre d'une politique culturelle :

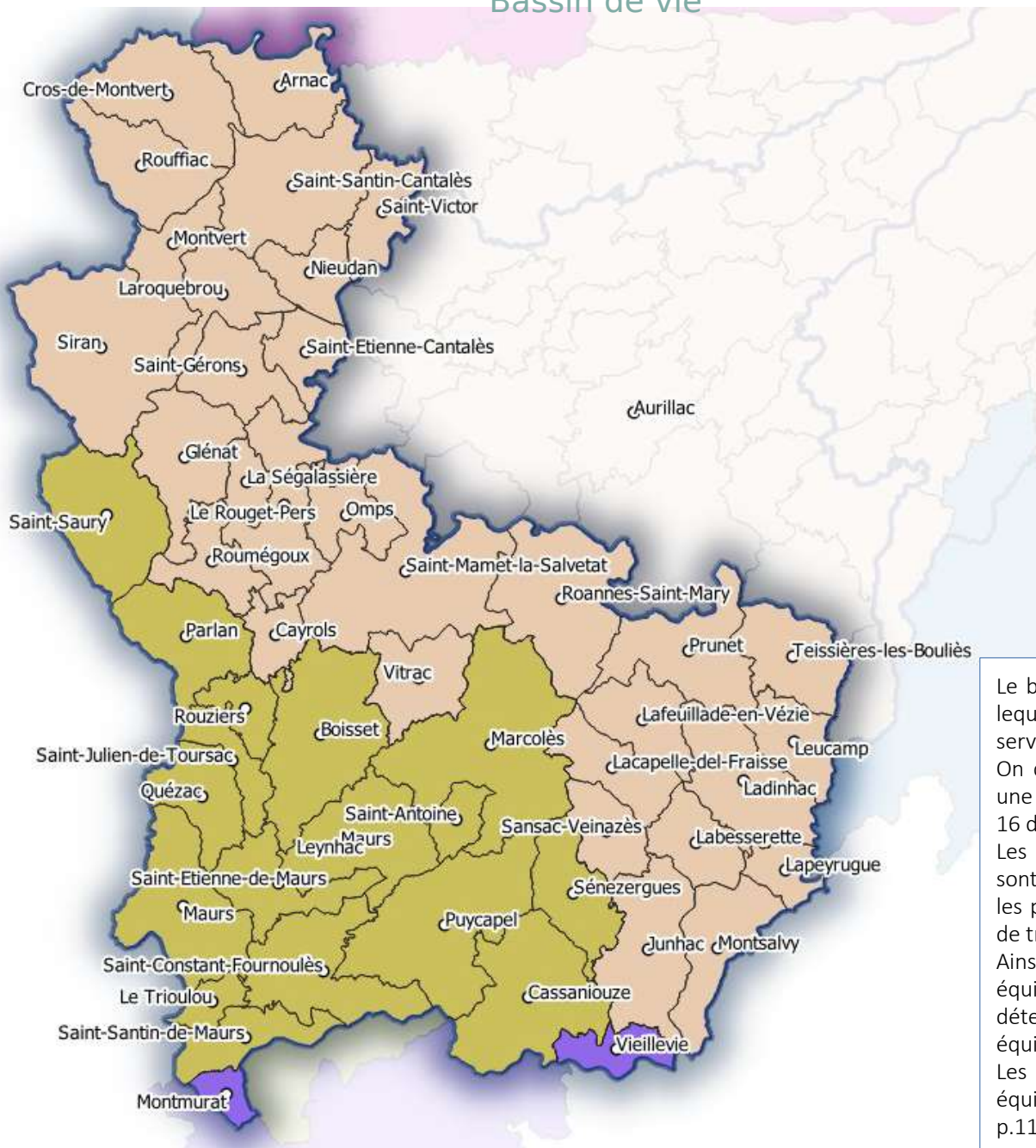
- * Programmation culturelle, organisation et diffusion de spectacles.
- * Soutien à la pratique culturelle dans le cadre scolaire.
- * Gestion de l'école de musique communautaire et d'un réseau d'ateliers musicaux.
- * Mise à disposition de matériels

Villes lauréates du programme Petites villes de demain



Le **programme Petites Villes de Demain** vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité, et leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation. Le Cantal est particulièrement concerné avec de nombreux centre-bourgs en déclin malgré le rôle de polarité important qu'ils jouent pour la population locale et le maillage du territoire en équipements et services. Dans le département, ce sont 9 Établissements Publics de Coopération Intercommunales totalisant 26 communes qui sont lauréats du programme Petites Villes de Demain.

Bassin de vie



Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires (voir p.11). Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte (voir p.11).

- Bassin de vie**
- Aurillac
 - Bort-les-Orgues
 - Decazeville
 - Laguiole
 - Langeac
 - Massiac
 - Mauriac
 - Maurs
 - Murat
 - Mur-de-Barrez
 - Riom-es-Montagnes
 - Saint-Chély-D'Apcher
 - Saint-Flour

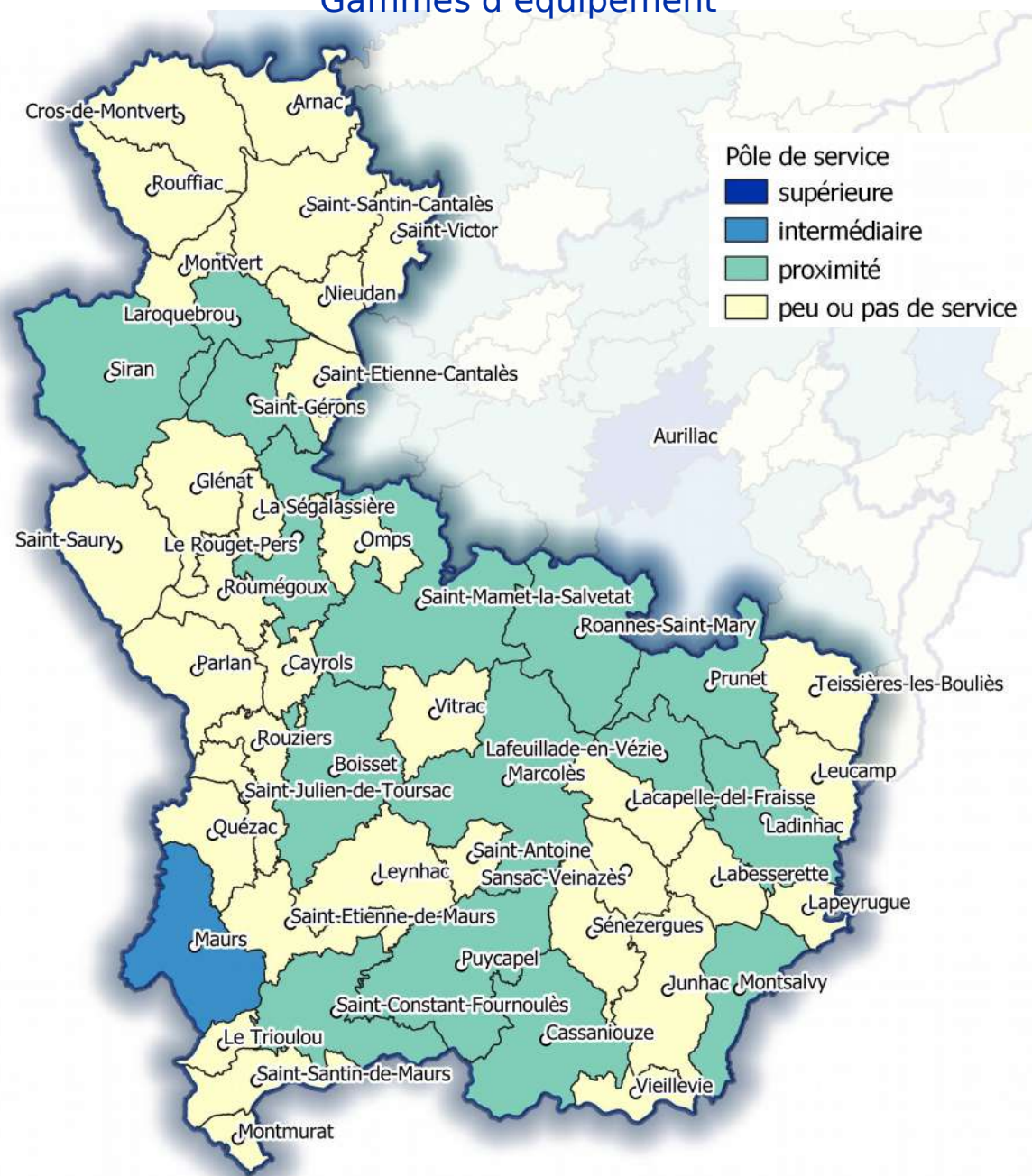
Gammes d'équipement

Pour chacune des quatre gammes d'équipements, on identifie comme pôle de service les communes qui abritent au moins la moitié des équipements caractéristiques de la gamme. Les pôles de services identifiés pour une gamme sont aussi pôles de services pour les gammes inférieures, l'inverse n'est pas vrai. Par exemple, les pôles pour la gamme intermédiaire le sont aussi pour la gamme de proximité.

- **Gamme de proximité** : école élémentaire, poste, restaurant, boulangerie, supérette, menuisier, maçon, plombier, plâtrier-peintre, garage, électricien, coiffure, médecin, pharmacie, masseur kinésithérapeute, infirmier, boucherie, banque, maison de retraite, taxi, agence immobilière...

- **Gamme intermédiaire** : collège, police ou gendarmerie, trésorerie, dentiste, vétérinaire, ambulance, pompes funèbres, fleuriste, librairie, bricolage, vêtements, auto-écoles...

- **Gamme supérieure** : crèche, laboratoire d'analyses médicales, orthophoniste, pédicure-podologue, supermarché, urgences, centre de santé, gare, cinéma, théâtre.



A retenir :

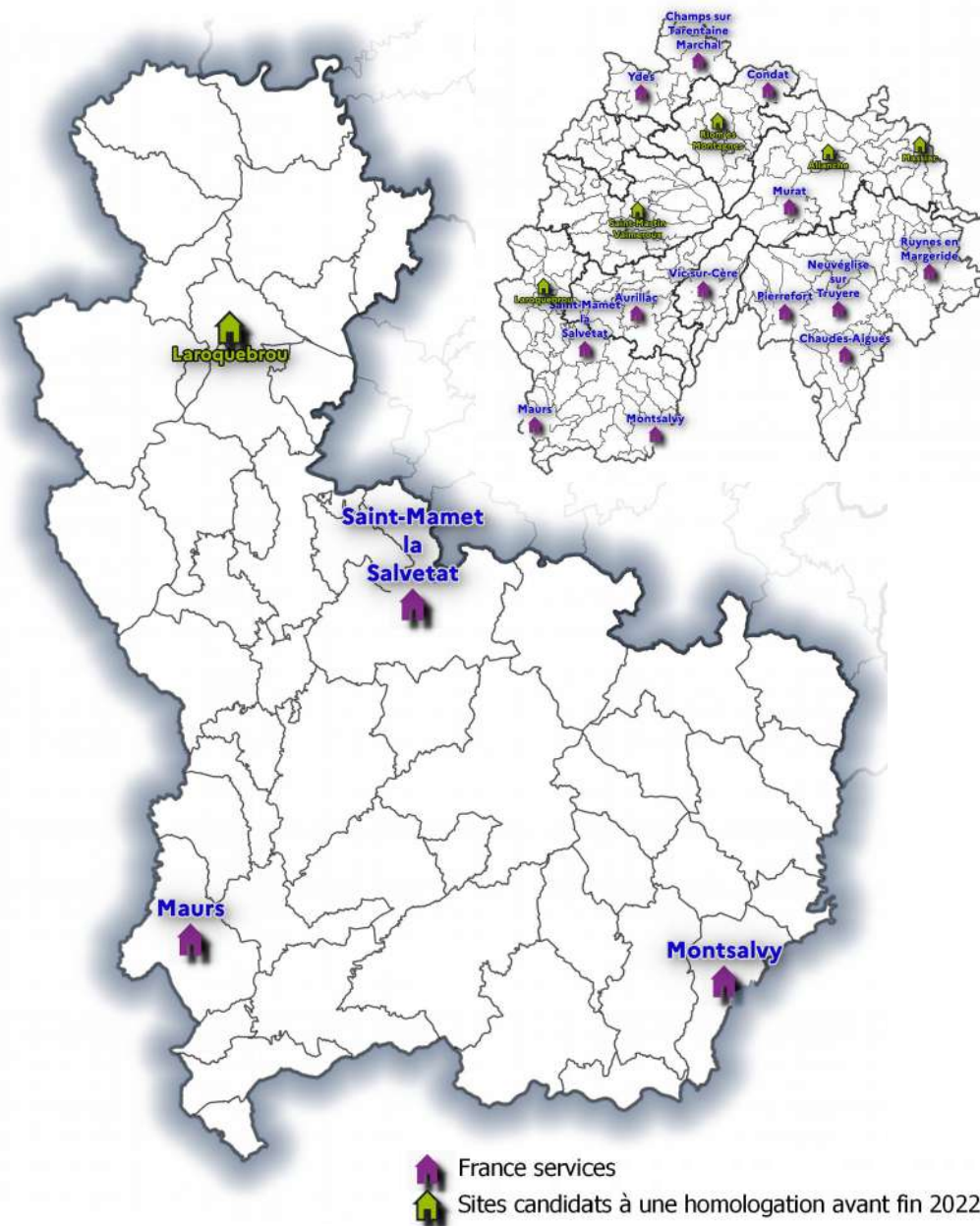
Le territoire de la Chataigneraie Cantalienne dispose de plusieurs services de proximité, bien répartis. L'accès à la gamme de service supérieure est plus complexe puisque les pôles les plus proches sont Aurillac et Arpajon-sur-Cère.

Temps d'accès aux services (en minutes)

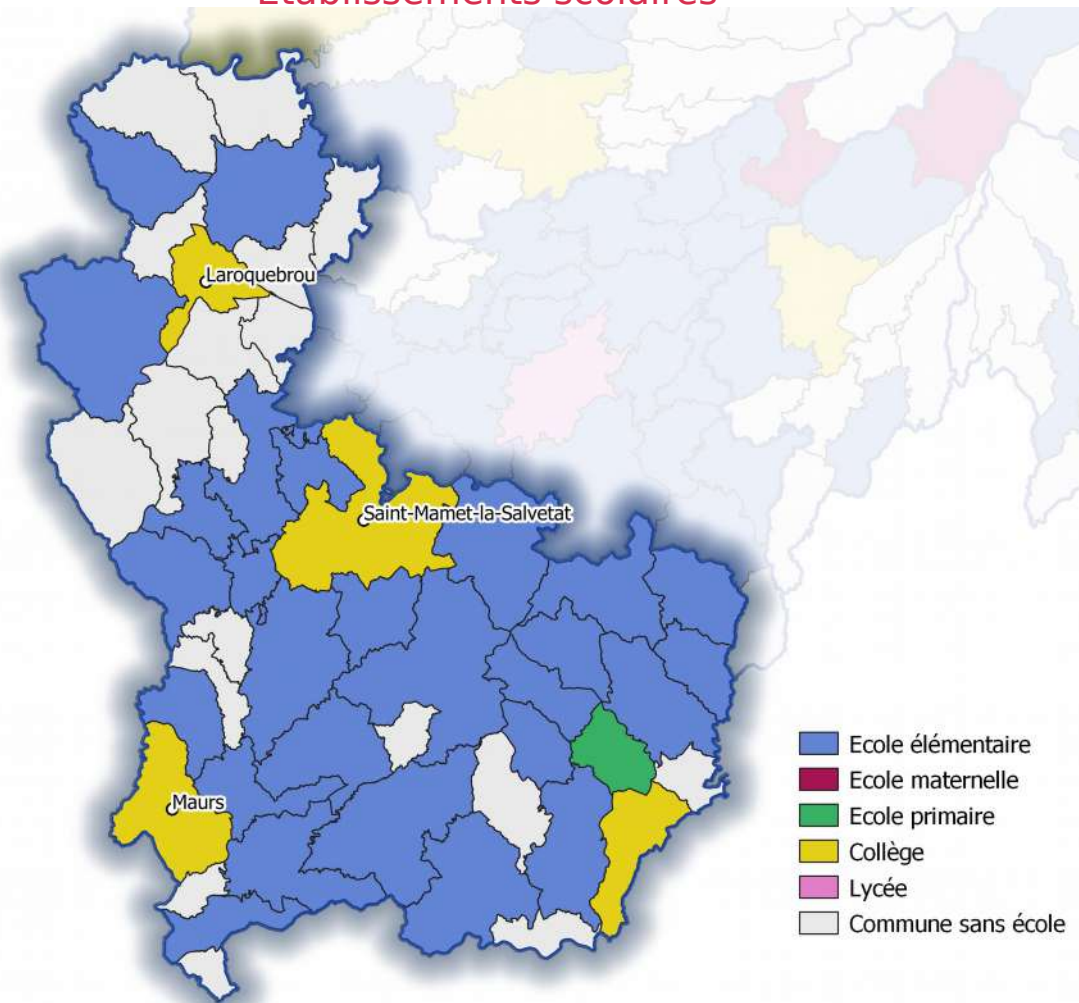
Type de service	EPCI	Cantal
Proximité	3	1,9
Intermédiaire	5	4,4
Supérieure	7	7,3

Source : INSEE 2014

France Service



Établissements scolaires



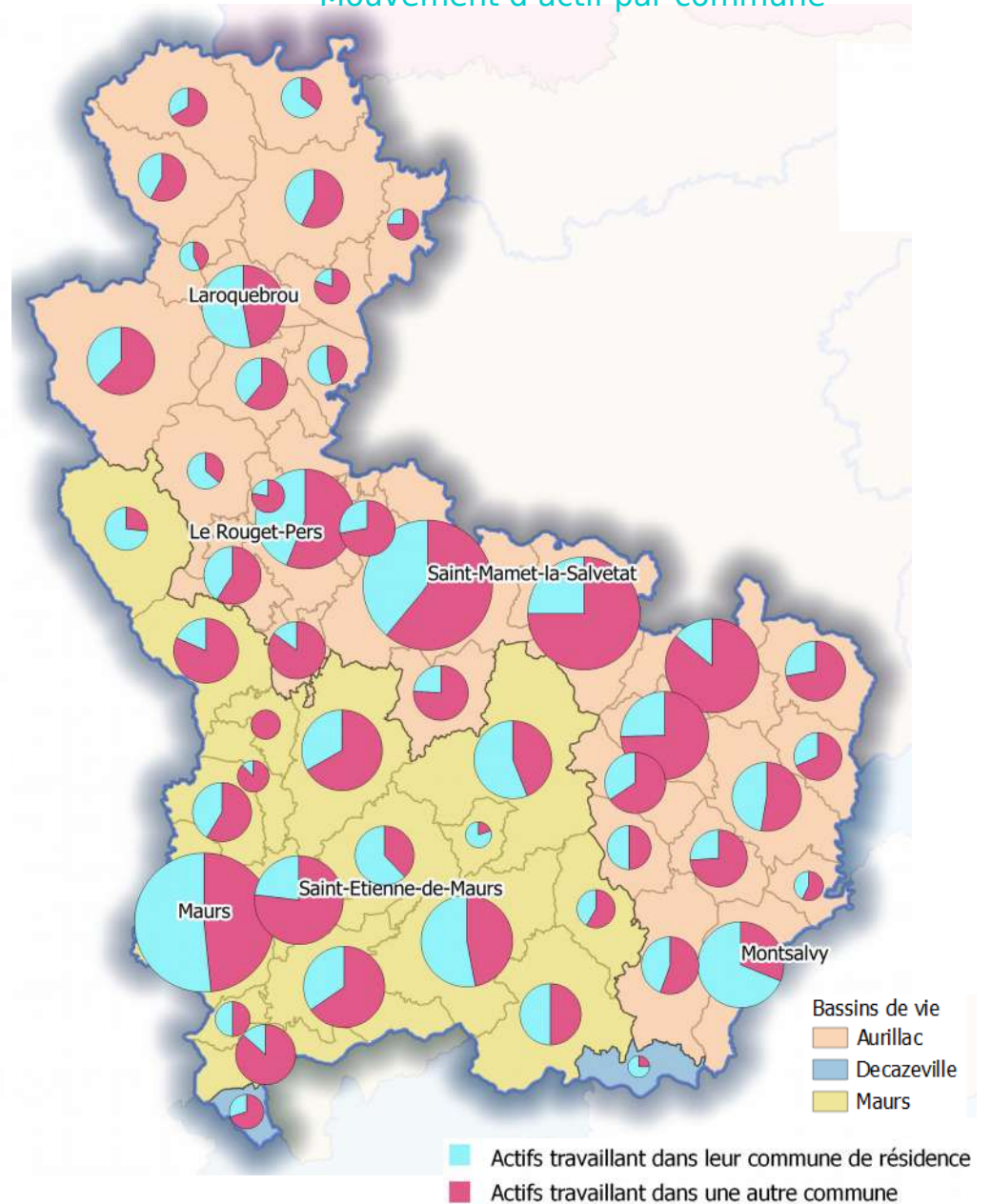
Les communes disposant d'un établissement de second degré (collège ou lycée) disposent également d'un établissement d'enseignement élémentaire (école maternelle, élémentaire ou primaire).

- **École primaire:** regroupe l'école maternelle (de la petite à la grande section) et l'école élémentaire (du CP au CM2).

Principaux flux domicile-travail (flux > 100)



Mouvement d'actif par commune

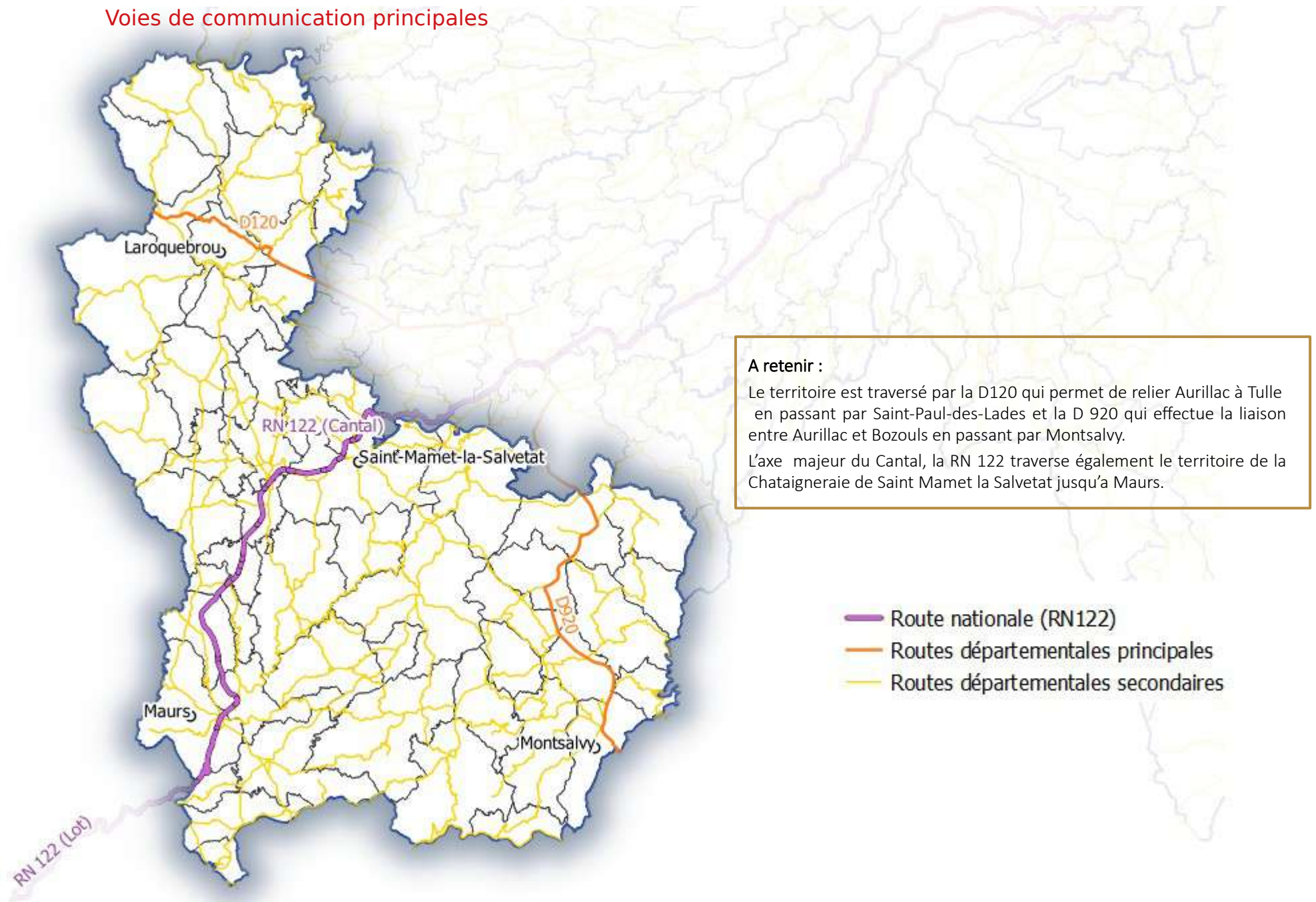


A retenir :

Sur les 8 700 actifs du territoire, 60 % travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence.

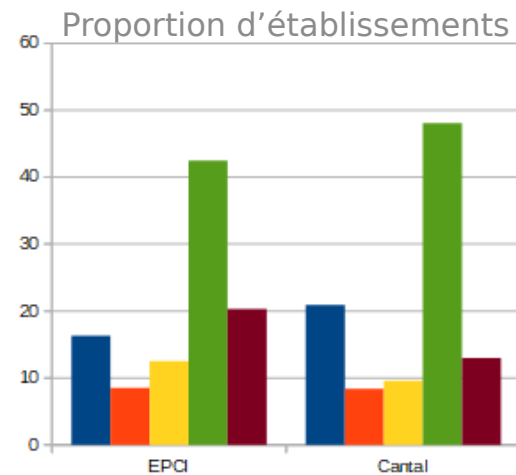
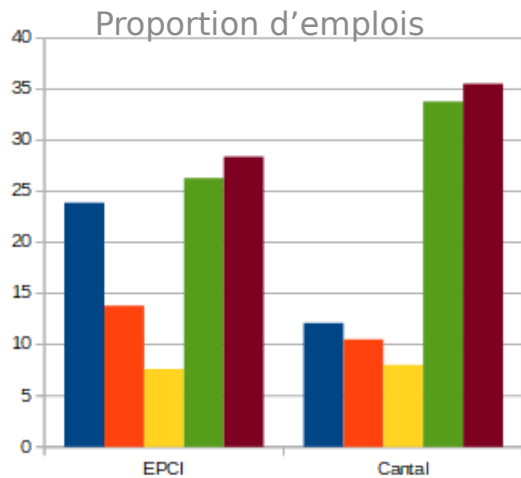
La ville de Maurs comptabilise néanmoins 52 % d'actifs travaillant et vivant dans la commune.

Voies de communication principales

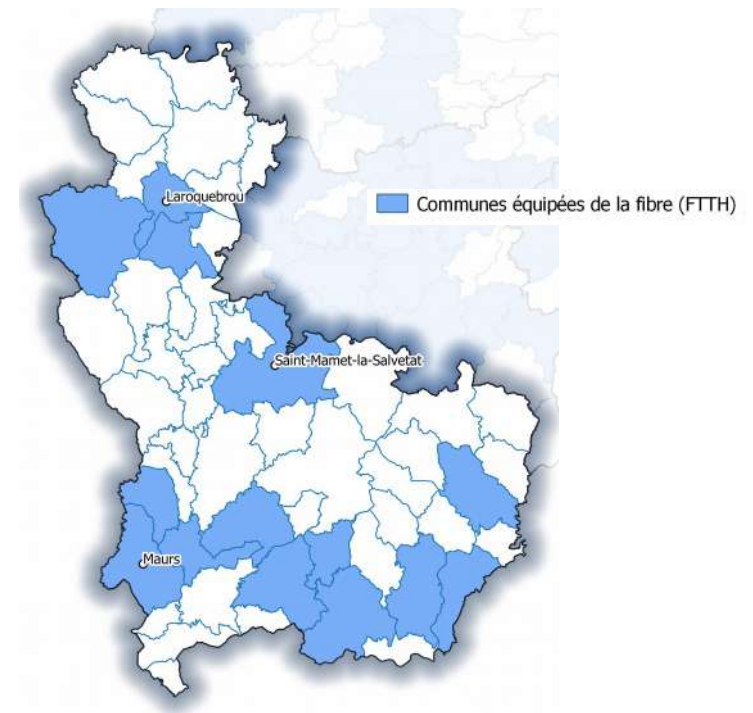


Source INSEE 2018	EPCI	Cantal	France
Nombre de ménages fiscaux	9 210,0	66 369,0	27 409 461,0
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	20 180,0	20 510,0	21 110,0
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	38,9	42,9	52,1
Taux de pauvreté (proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil (en %)	13,6	13	14,5

% de la population 15 à 64 ans (source INSEE 2018)	EPCI	Cantal
Actifs ayant un emploi	71,8	69
Chômeurs	5,3	8,8
Élèves, étudiants	6,5	7,2
Retraités ou préretraités	9,6	9,8
Autres inactifs	6,8	7,4



Déploiement de la Fibre



A retenir :

Avec plus de 5 800 emplois, la Chataigneraie Cantalienne est le troisième bassin d'emplois du Cantal. Il rassemble 15,8 % d'établissements agricoles qui représentent 24 % des emplois du territoire.



13 hôtel- 157 chambres
17 terrains de camping – 764 emplacements

Surface agricole utile

L'agriculture dans le Cantal – Données clefs

Le territoire du Cantal est marqué par une forte tradition agricole avec environ 4 500 exploitations agricoles, l'agriculture reste une source d'emplois prédominante dans le département.

La grande majorité des exploitations agricoles sont tournées vers l'élevage bovin, avec 63 % des exploitations agricoles en bovins allaitants et 25 % en bovins laits.

En terme de surface agricole utilisée (SAU), le département du Cantal se positionne en deuxième place au sein de la région avec 55 % de son territoire occupé par une surface agricole.

Pour terminer, il faut noter que le département du Cantal abrite une vingtaine d'estives dont une des plus importantes de France, la COPTASA* qui héberge 4 000 bovins issus de plus de 230 exploitations, sur plus de 2000 ha et qui s'étend en partie sur le Cezallier.

*Fondée en 1963, la coopérative de transhumance et d'amélioration des structures agricoles (COPTASA) est l'un des plus grands groupements pastoraux de France.

L'agriculture en Chataigneraie Cantalienne – Données clefs

La Chataigneraie Cantalienne rassemble plus de 1 600 actifs agricoles et 998 exploitations, Majoritairement tourné vers l'élevage on dénombre environ 49 000 bovins réparties sur le territoire de la collectivité. 51 % de son territoire est dédié à l'agriculture.

La **surface agricole utile** permet d'évaluer le territoire destiné à la production agricole. La SAU est composée :

- des terres arables (grandes cultures, prairies artificielles, cultures maraîchères...)
- des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes et alpages)
- des cultures pérennes (vignes, vergers...)

Elle n'inclut pas les bois et forêts.

SAU Totale		SAU moyenne par exploitation (ha)		
EPCI	Cantal	Année	EPCI	Cantal
55 135 ha	335 552 ha	2016	56	73
		2017	57	74
		2018	59	75
		2019	59	76
		2020	61	77

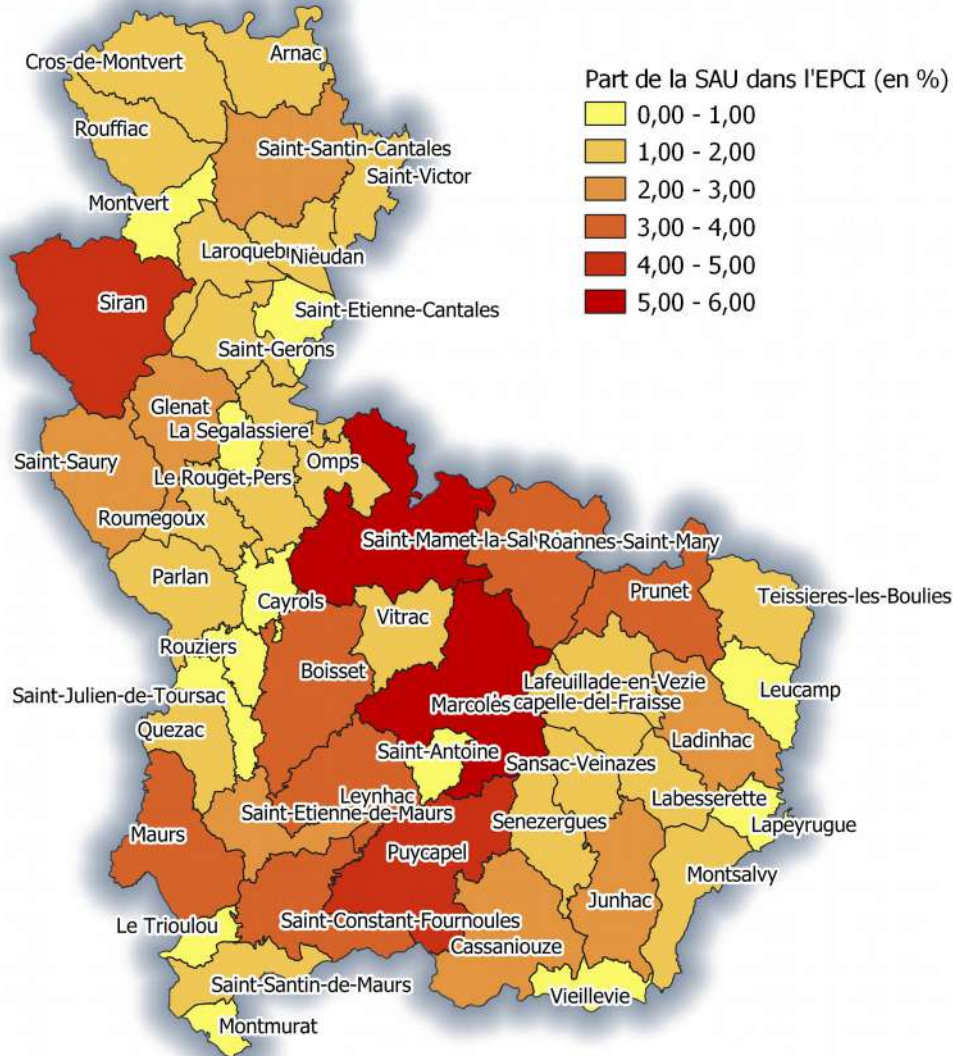
Typologie de la SAU (en%)		
	EPCI	Cantal
BIO	7	7
Non BIO	93	93

Composition de la SAU (en %)		
Type de culture	EPCI	Cantal
Céréales	14	5
Prairies permanentes	56	83
Prairies temporaires	29	11
Autres	1	0

Part de la SAU engagée dans l'agriculture BIO (en %)		
Type de culture	EPCI	Cantal
Céréales	16	6
Prairies permanentes	51	80
Prairies temporaires	29	12
Autres	4	2

Surface agricole utile

Part de la SAU dans l'EPCI



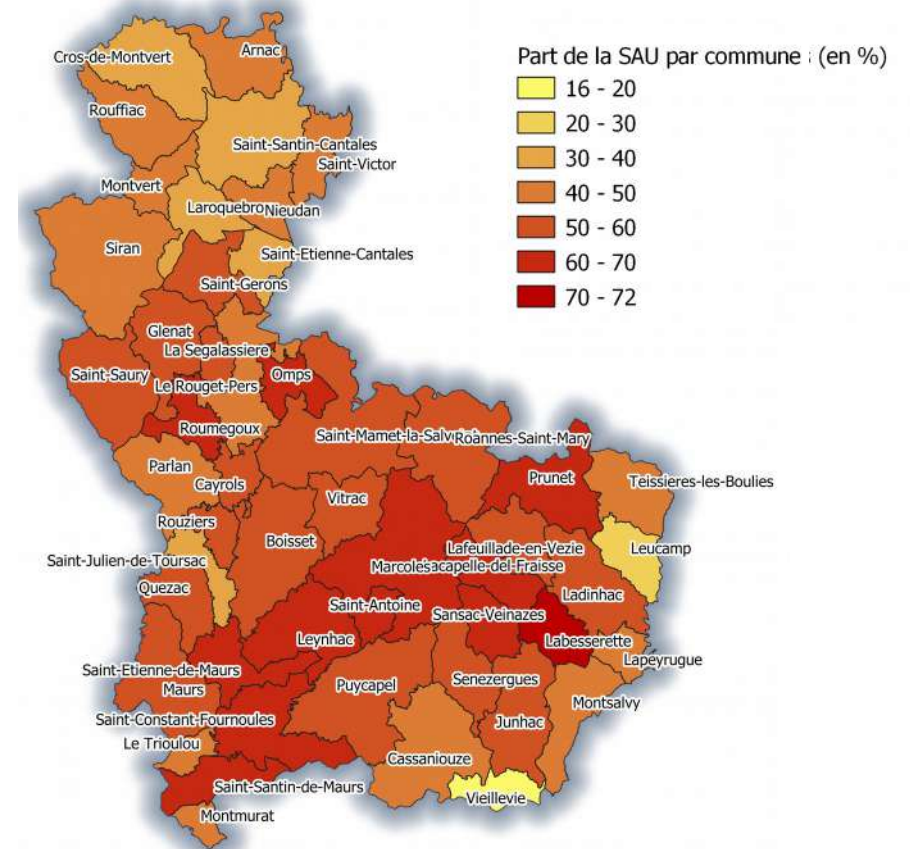
Guide de lecture de la carte : Les communes de Marcolès et Saint-Mamet-la-Salvetat représentent plus de 5 % de la surface agricole utile du territoire de l'EPCI.

La **surface agricole utile** permet d'évaluer le territoire destiné à la production agricole. La SAU est composée :

- des terres arables (grandes cultures, prairies artificielles, cultures maraîchères...)
- des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes et alpages)
- des cultures pérennes (vignes, vergers...)

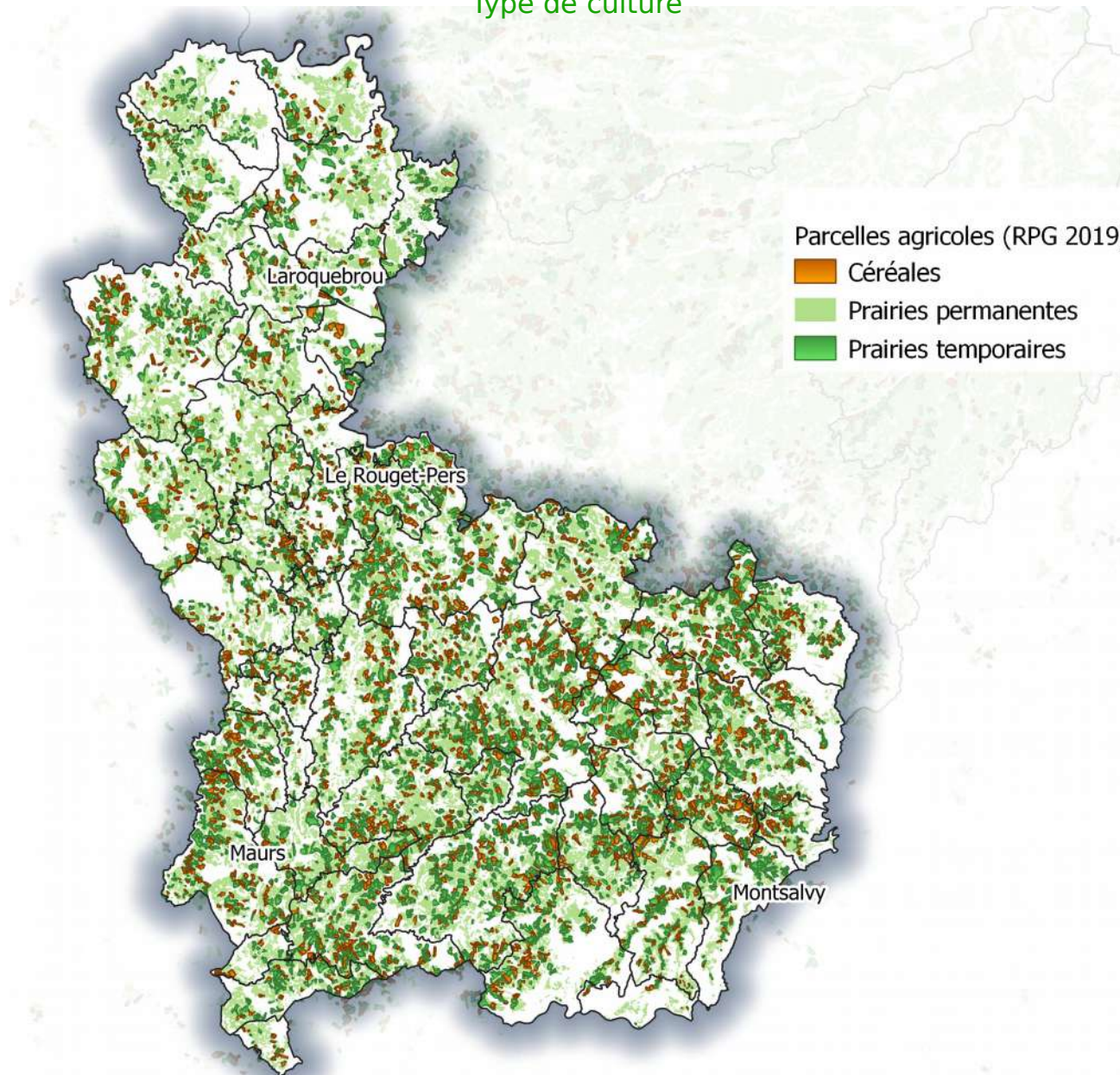
Elle n'inclut pas les bois et forêts.

Part de la SAU par commune



Guide de lecture de la carte : la commune de Labesserette, est celle qui dispose de la plus grande part de surface agricole utile sur son territoire (plus de 70%).

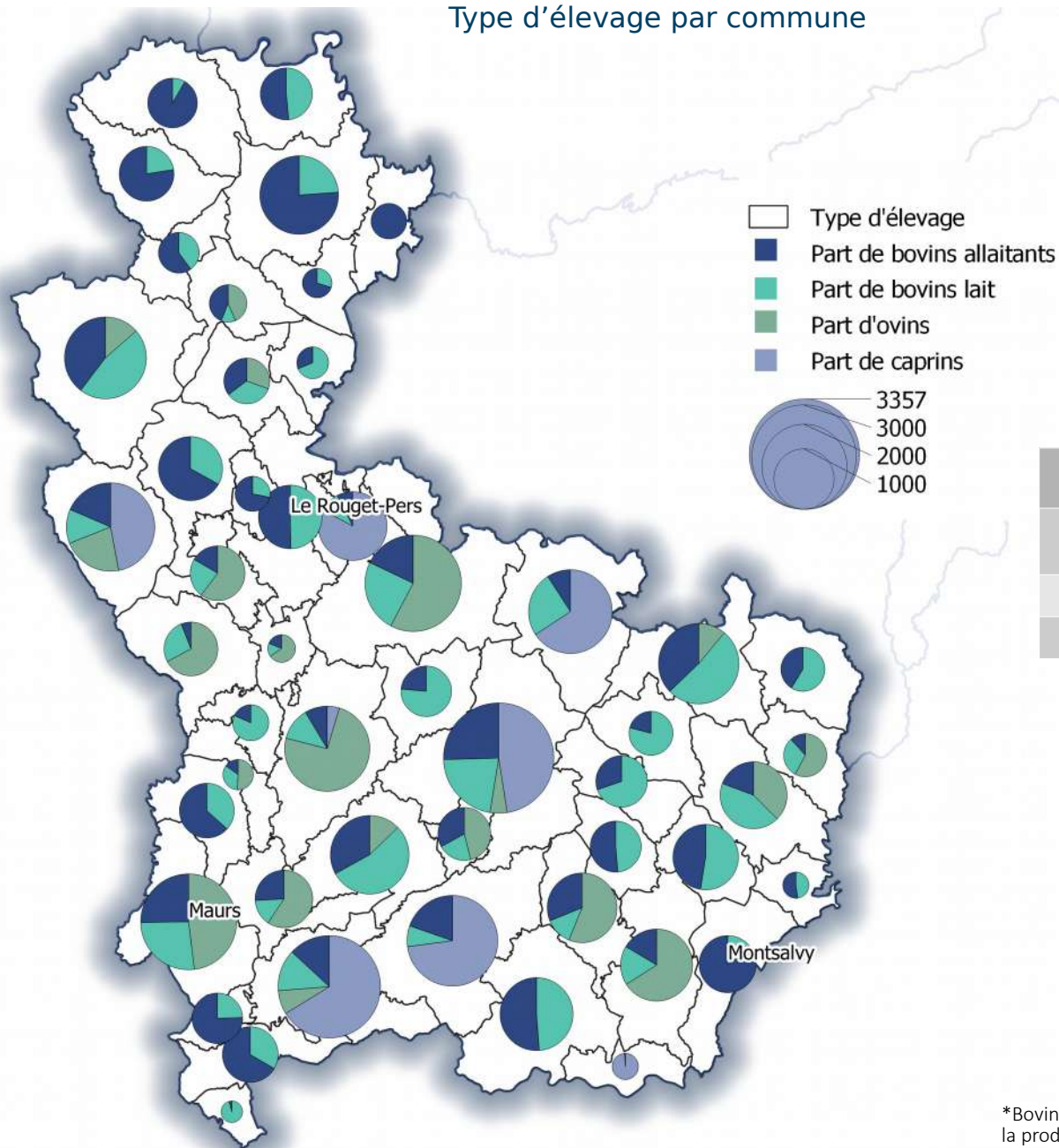
Type de culture



Les **prairies permanentes** sont des surfaces fourragères composées d'une végétation herbacée spontanée depuis au moins 5 ans.

Les **prairies temporaires** sont des surfaces cultivées pour être pâturées, fanées ou ensilées sur une durée variable.

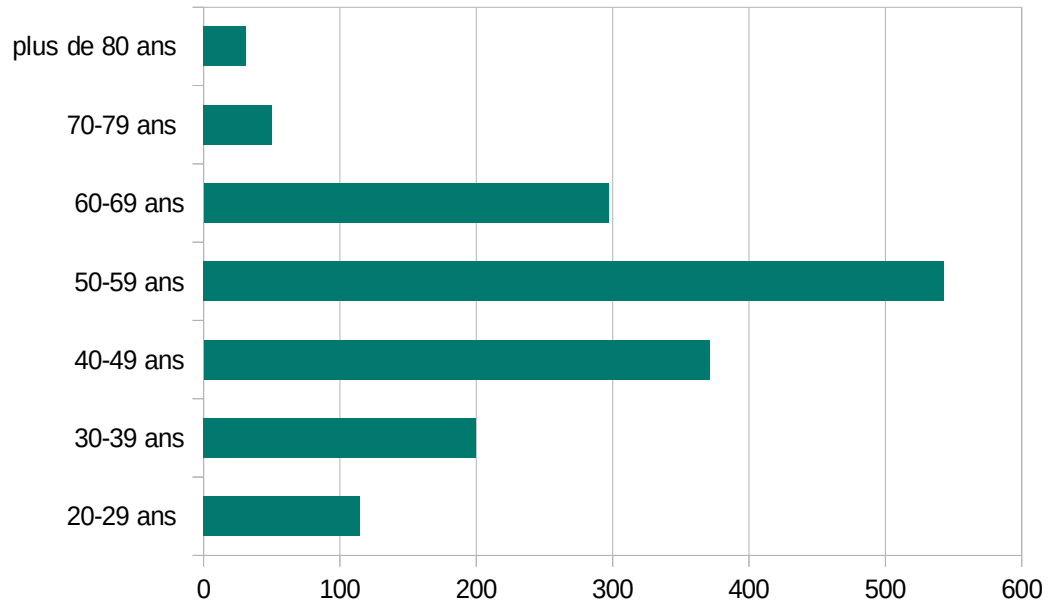
Type d'élevage par commune



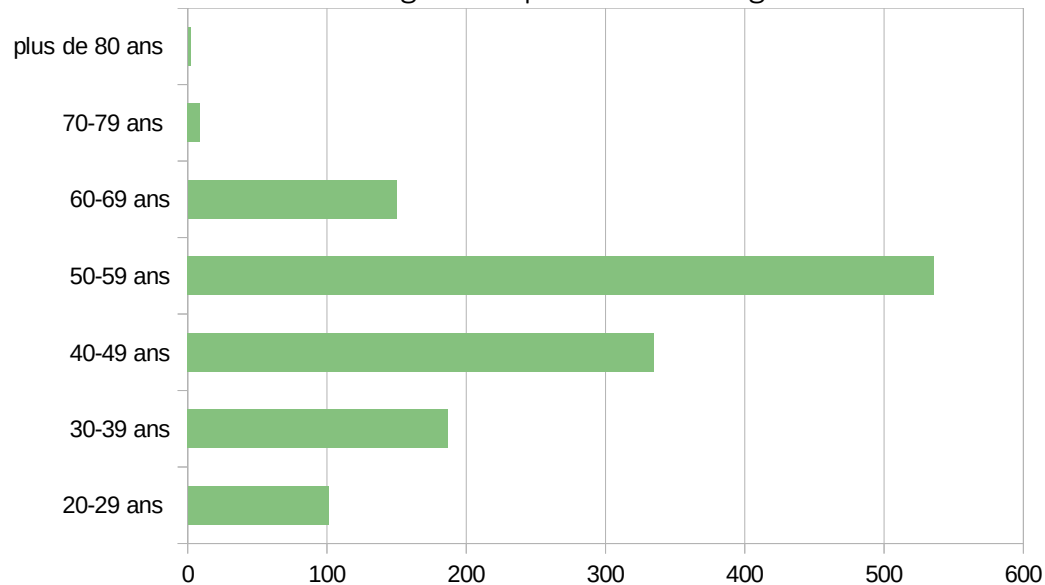
Type d'élevage (en %)				
	Bovins allaitants*	Bovins laits	Ovins	Caprins
EPCI	60	29	5	6
Département	63	25	10	2

*Bovins allaitants = bovins destinés à la production de viande

Nombre de cotisants agricoles par tranche d'âge



Nombre de chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles par tranche d'âge



Des agriculteurs dans la moyenne d'âge départementale :

L'âge moyen des actifs agricoles sur le territoire de la Châtaigneraie cantalienne est de 55 ans quand la moyenne départementale se situe autour des 53 ans.

57% des agriculteurs ont plus de 50 ans :

Leur départ en retraite devrait intervenir dans les 10 à 15 ans, ce qui pose la question de la reprise des exploitations.

40 installations sur la période 2017-2018 :

40 nouvelles installations d'exploitations agricoles ont été réalisées en 2 ans sur le territoire de la communauté de communes dont 36 qui ont bénéficié des dotations jeunes agriculteurs

* Données MSA

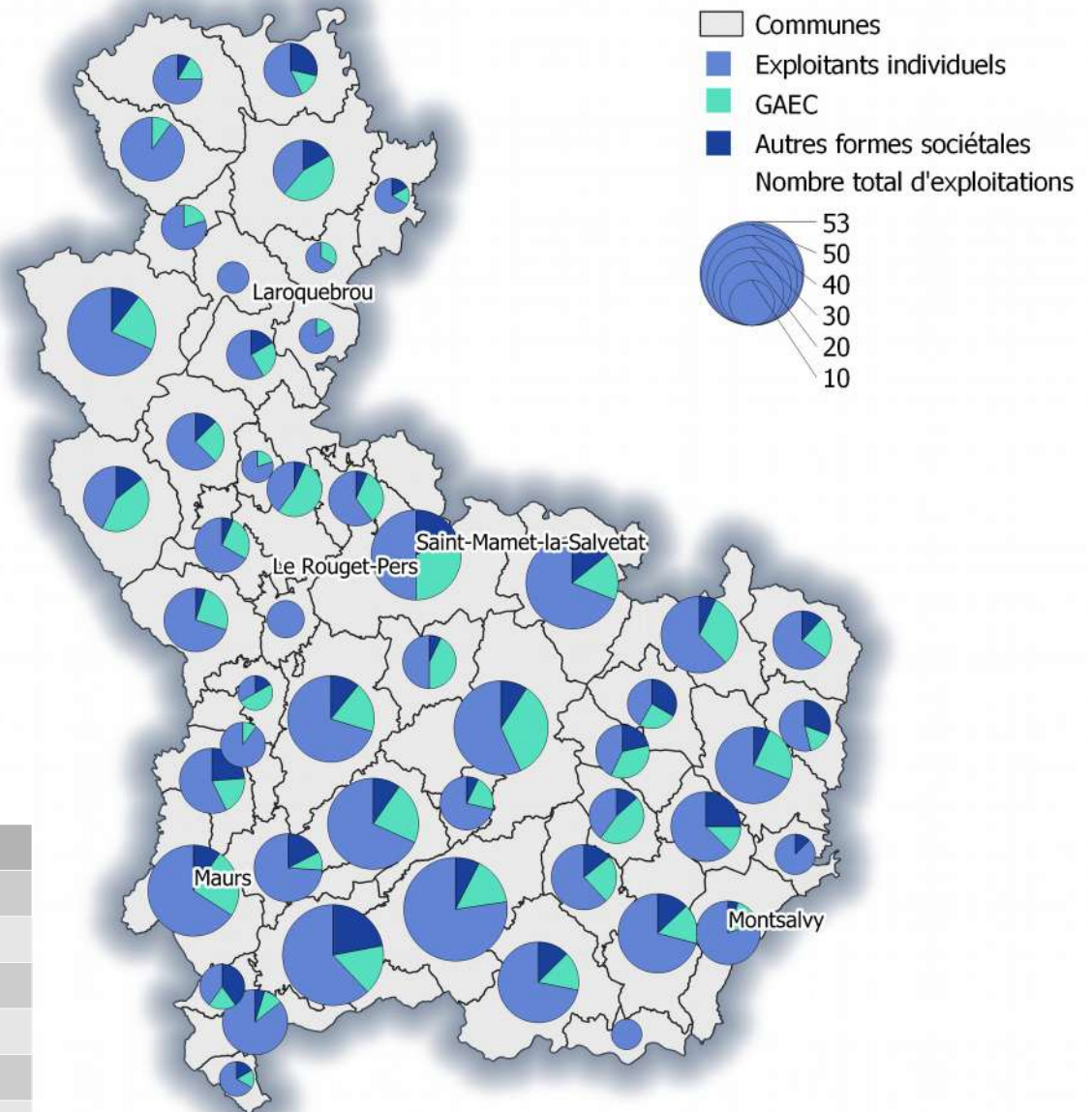
Structure des exploitations

Total des exploitations		
Années	EPCI	Cantal
2016	1017	4553
2017	978	4574
2018	978	4539
2019	1006	4539
2020	998	4539

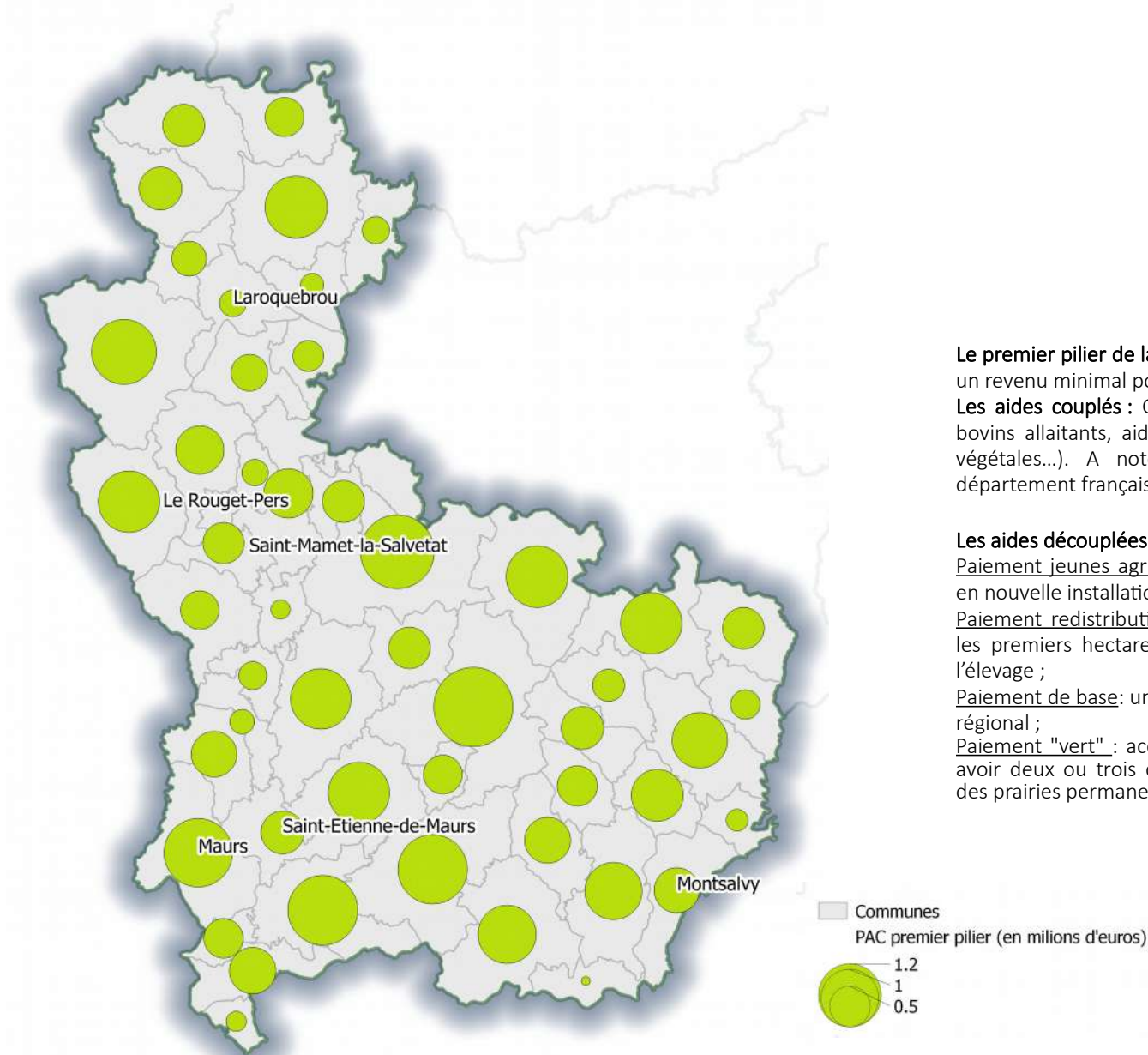
Installations aidées		
Années	Total	
	EPCI	Cantal
2015	21	94
2016	15	84
2017	23	84
2018	17	94
2019	16	84

	Statut des exploitations (en %)					
	EPCI			Cantal		
	individuel	GAEC	Autres	individuel	GAEC	Autres
2016	66	22	11	64	27	9
2017	67	23	10	64	28	8
2018	65	23	12	63	28	9
2019	65	23	12	63	27	10
2020	65	22	12	63	27	10

Forme juridique des exploitations agricoles



Les aides de la PAC – Premier pilier



Le premier pilier de la PAC correspond aux aides directes qui garantissent un revenu minimal pour chaque agriculteur. On distingue :

Les aides couplés : Ce sont les aides animales et végétales (aides aux bovins allaitants, aides aux bovins lait, aides ovines et caprines, aides végétales...). A noter que le Cantal est l'un des trois premiers départements français recevant le plus d'aides aux bovins allaitants.

Les aides découplées :

Païement jeunes agriculteurs: pour agriculteurs de moins de 40 ans ou en nouvelle installation ;

Païement redistributif: permet d'allouer une prime supplémentaire sur les premiers hectares de SAU (52ha) et sur les premiers animaux de l'élevage ;

Païement de base: une aide à l'hectare harmonisée au niveau national ou régional ;

Païement "vert" : accessible sous réserve de respecter trois conditions, avoir deux ou trois cultures différentes sur son exploitation, maintenir des prairies permanentes ainsi que des surfaces d'intérêt écologique.

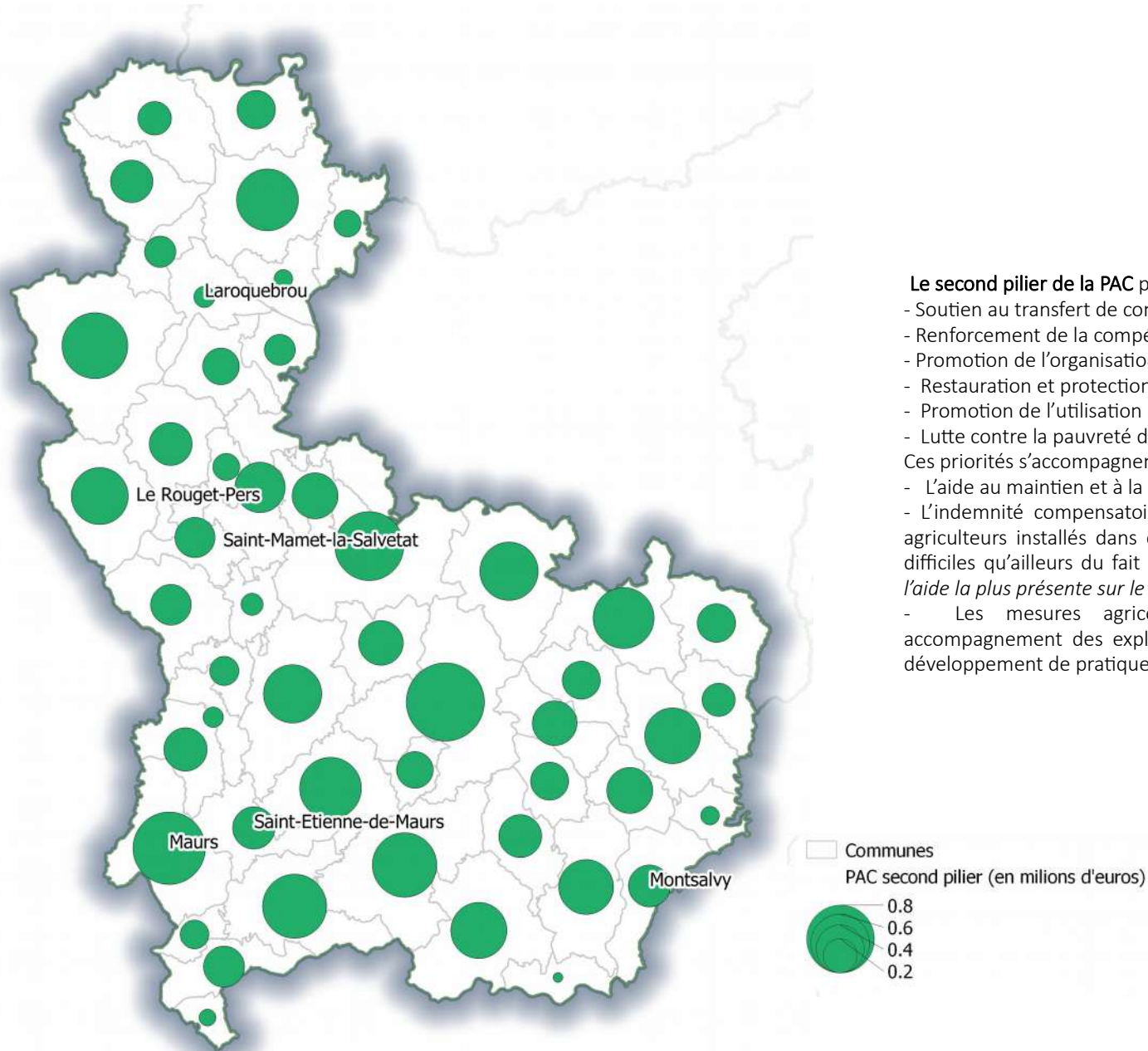
Les aides de la PAC – Second pilier

Le second pilier de la PAC porte sur le développement rural. Il affiche 6 priorités :

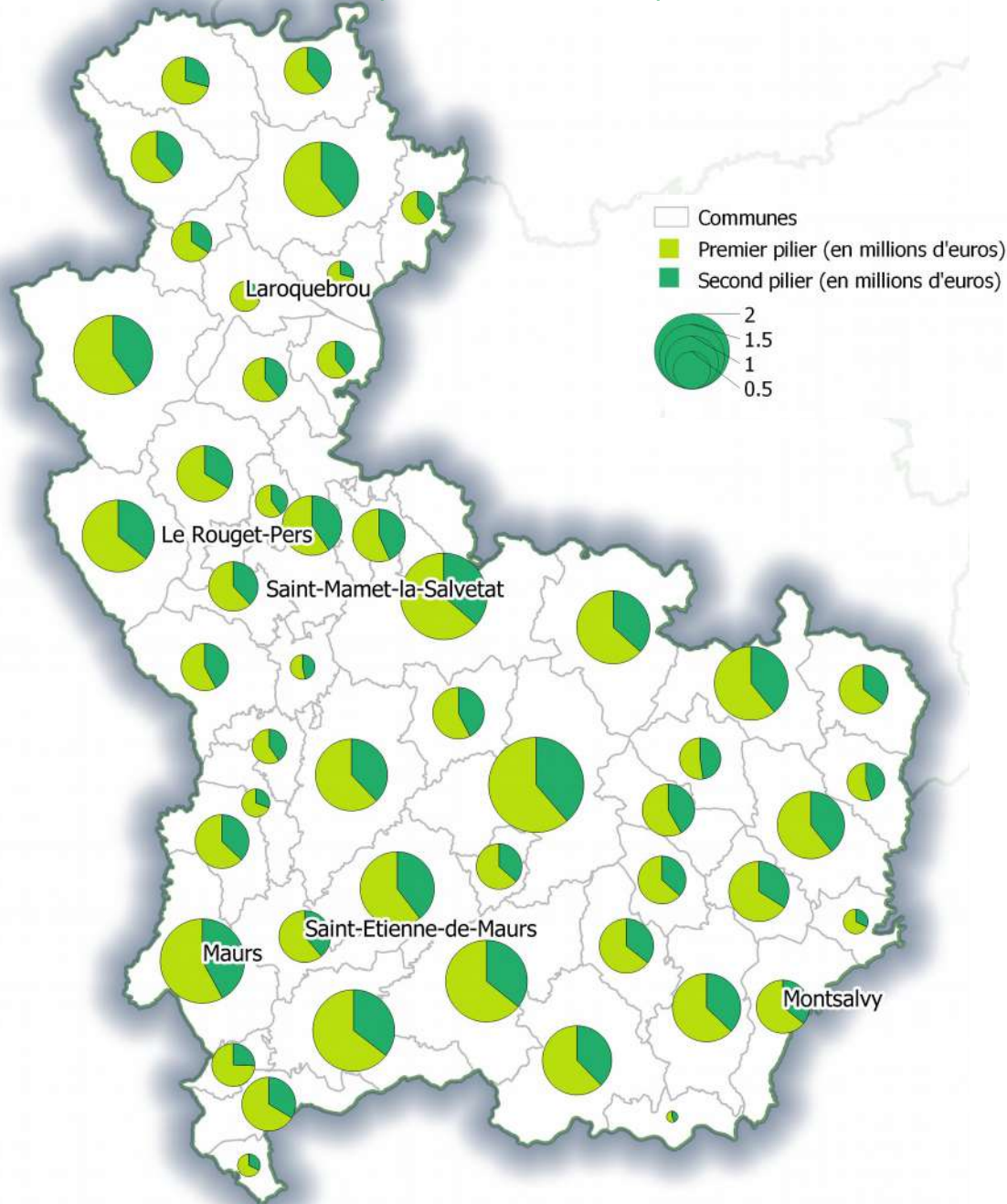
- Soutien au transfert de connaissance et à l'innovation
- Renforcement de la compétitivité et de la gestion durable des forêts
- Promotion de l'organisation et de la gestion des risques dans la chaîne alimentaire
- Restauration et protection des écosystèmes
- Promotion de l'utilisation efficace des ressources
- Lutte contre la pauvreté dans les zones rurales

Ces priorités s'accompagnent de 3 processus d'aides :

- L'aide au maintien et à la conversion en agriculture biologique,
- L'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), qui vient au soutien des agriculteurs installés dans des territoires où les conditions de productions sont plus difficiles qu'ailleurs du fait de contraintes naturelles ou spécificités. *A noter que c'est l'aide la plus présente sur le département du Cantal.*
- Les mesures agricoles environnementales et climatiques (MAEC) qui accompagnent des exploitations agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques favorables à l'environnement,



Les aides de la PAC – premier et second pilier



Politique agricole commune

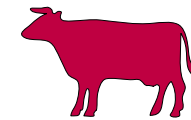
A Retenir :

47 967 bovins

Dont :

67 % de vaches allaitantes

32 % de vaches laitières



Soit **21 % des bovins du département**

2 683 ovins

3 059 caprins

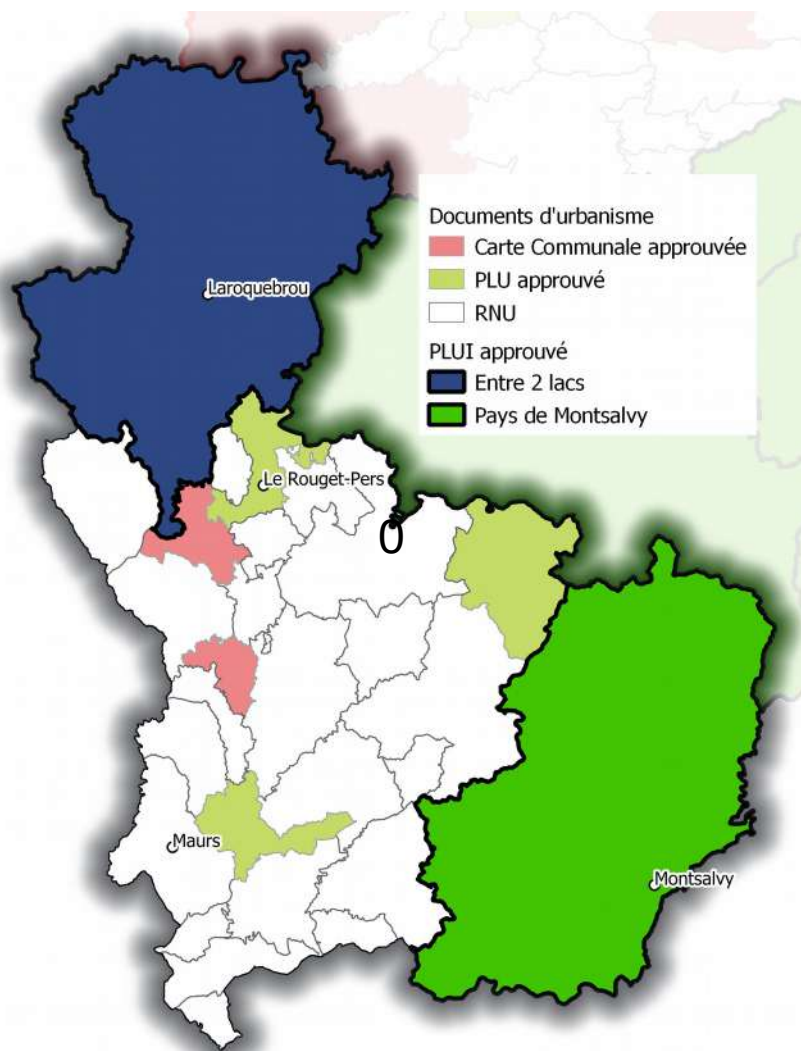


16 % de la SAU du département

998 exploitations agricoles



Documents d'urbanisme



Le territoire de la Chataigneraie Cantalienne s'inscrit au sein du SCOT du bassin d'Aurillac qui couvre également les EPCI de la communauté d'agglomération d'Aurillac et Cère et Goul en Carladès.

Code INSEE	Communes	Type d'actes				
		Cua	Cub	DP	PC	PD
15057	Cros De Montvert	0	1	1	2	0
15076	Glenat	17	1	5	1	0
15082	Junhac	0	1	10	6	0
15084	Labesserette	4	3	6	7	0
15087	Lacapelle Del Fraisse	0	2	5	4	0
15089	Ladinhac	17	2	5	6	0
15093	Lapeyrugue	1	1	1	1	0
15103	Leucamp	17	1	2	3	0
15104	Leynhac	12	0	9	6	0
15117	Marcoles	41	3	5	13	0
15133	Montmurat	12	10	4	4	0
15134	Montsalvy	19	5	14	4	0
15135	Montvert	8	2	2	3	0
15144	Omps	6	1	5	5	0
15157	Quezac	0	0	5	4	0
15165	Rouffiac	9	0	3	0	0
15172	Saint Antoine	5	0	3	2	0
15181	Saint Constant-Fournoules	51	7	14	14	0
15194	Saint Julien De Toursac	6	3	4	0	0
15211	Saint Santin Cantales	17	2	1	2	0
15212	Saint Santin De Maurs	14	7	7	4	0
15214	Saint Saury	0	14	7	7	4
15217	Saint Victor	0	10	0	4	2
15222	Sansac Veinazes	0	13	0	4	2
15224	La Segalassiere	0	6	2	1	7
15226	Senezergues	0	2	0	2	3
15228	Siran	0	7	4	1	4
15234	Teissieres Les Boulies	0	16	10	12	9
15260	Vieillevie	24	2	1	6	0
15264	Vitrac	34	4	4	0	0
15268	Le Rouget-Pers	0	8	7	9	5

Cua : Certificat d'urbanisme informatif, permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain, les limitations administratives au droit de propriété ainsi que les taxes et participations d'urbanisme.

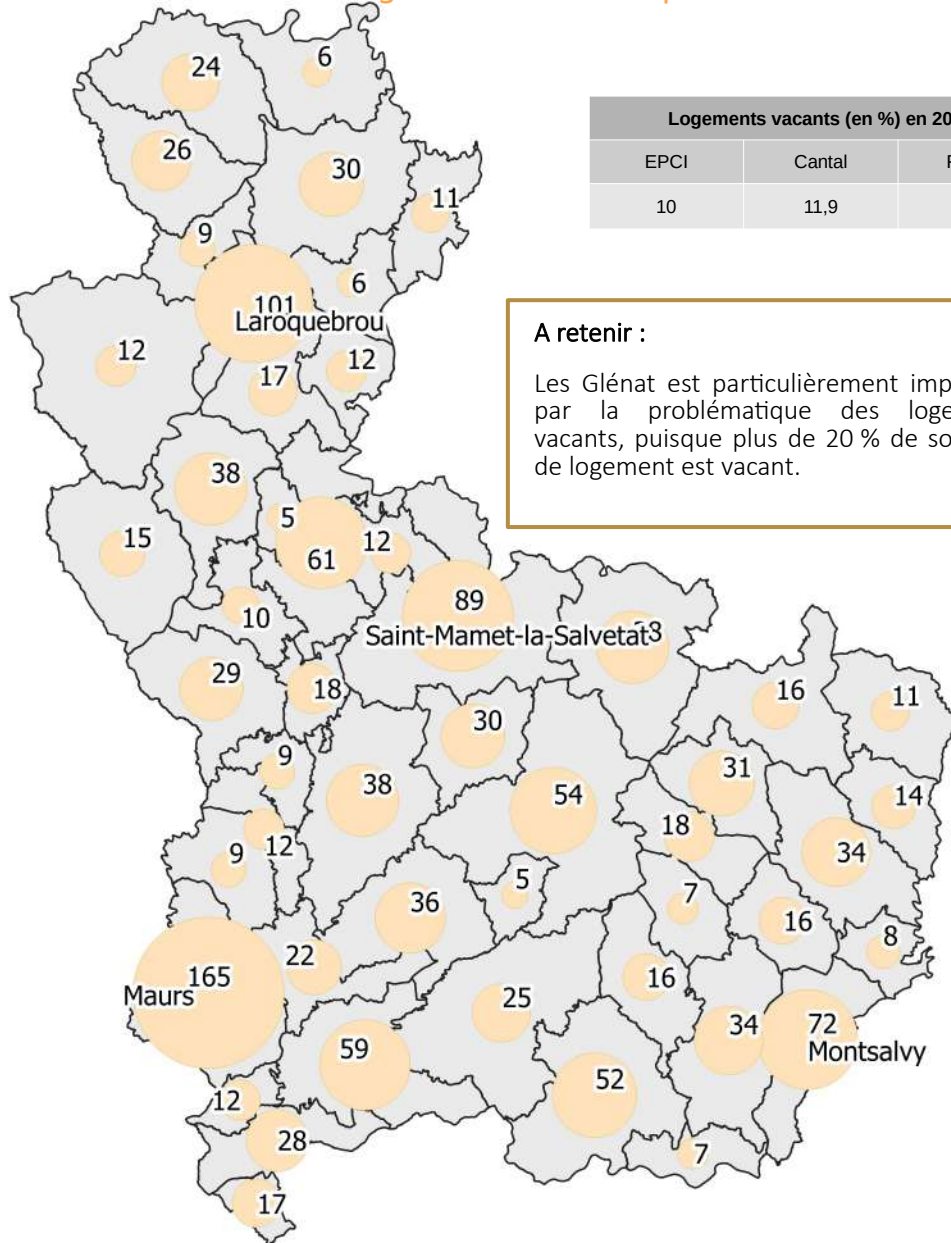
Cub : Certificat d'urbanisme pré-opérationnel, spécifie si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et l'état des équipements publics existants ou prévus (état de viabilité du terrain, desserte par les voies et réseaux d'eau...)

DP : Déclaration préalable de travaux, procédure allégée pour des projets de petites ampleurs

PC : Permis de construire

PD : Permis de démolir exigé préalablement à la démolition partielle ou totale d'une construction.

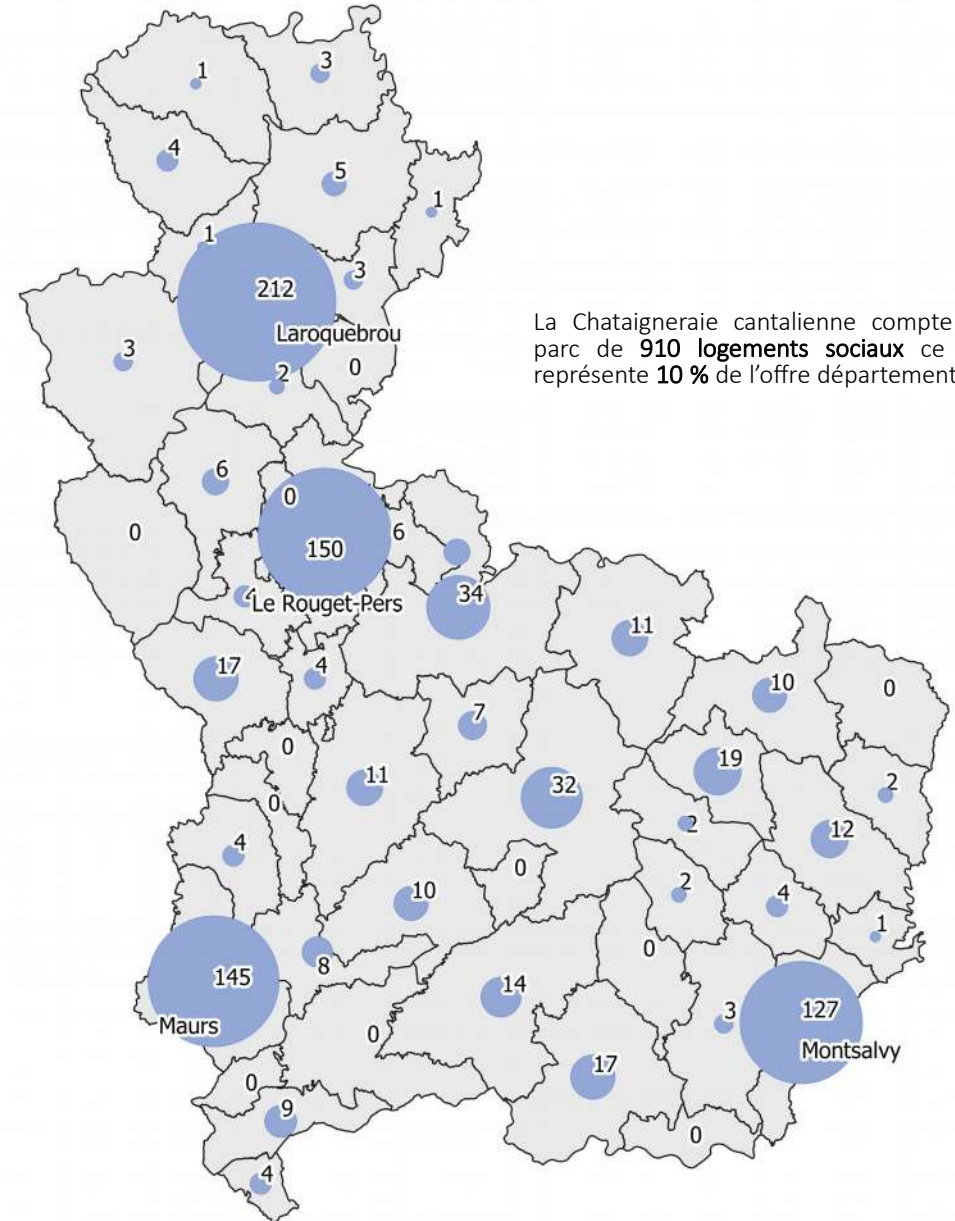
Nombre de logements vacants par commune



Logements vacants (en %) en 2017		
EPCI	Cantal	France
10	11,9	8,3

A retenir :
 Les Glénat est particulièrement impactées par la problématique des logements vacants, puisque plus de 20 % de son parc de logement est vacant.

Nombre de logements sociaux par commune



La Chataigneraie cantalienne compte un parc de **910 logements sociaux** ce qui représente **10 %** de l'offre départementale.

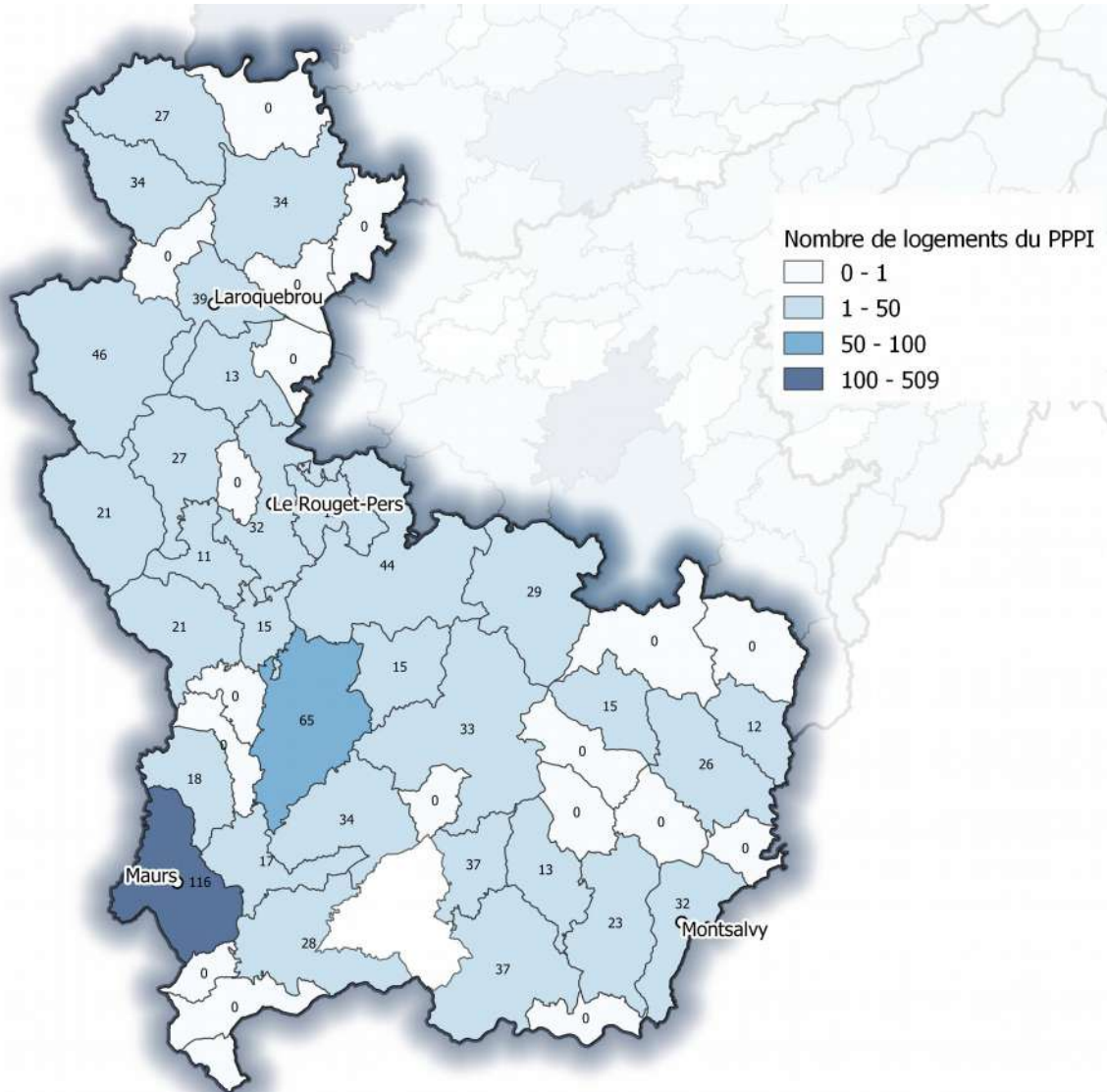
Logements

Communes	Evolution du nombre de logements entre 2013 et 2017 (INSEE)										Part de logements vacants 2017 (%)
	Nombre de logements		Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants		2013	2017	
	2013	2017	2013	2017	2013	2017	2013	2017			
Arzac	198	198	79	88	105	103	14	0			3,19
Boisset	435	480	285	305	107	117	42	38			8,26
Puycapel	521	530	399	390	96	115	28	25			4,69
Cassaniouze	424	444	244	259	148	137	32	52			11,59
Cayrols	170	170	123	127	33	25	14	18			10,59
Cros-de-Montvert	192	194	96	98	81	72	15	24			12,40
Glénat	189	185	99	95	51	51	39	38			20,70
Junhac	227	233	137	138	64	63	28	34			14,59
Labesserette	174	174	123	129	32	30	19	16			9,16
Lacapelle-del-Fraisse	187	183	140	137	37	28	11	18			9,83
Ladinhac	288	282	209	197	45	51	31	34			12,03
Lafeuillade-en-Vézère	298	312	250	283	23	18	22	31			9,90
Lapeyrougue	86	88	50	49	32	31	4	8			8,82
Laroquebrou	614	636	376	381	144	155	94	101			15,63
Leucamp	164	170	113	111	38	45	13	14			8,24
Leylhac	244	252	167	159	49	57	29	36			14,29
Marcolès	399	424	257	275	89	94	53	54			12,74
Maurat	1375	1409	1039	1052	187	192	149	165			11,68
Montbrat	92	98	59	62	14	19	19	17			17,25
Montsalvy	561	545	398	358	107	117	67	72			13,21
Montvert	80	82	57	58	15	16	8	9			10,81
Neudan	82	82	49	49	24	27	9	6			7,28
Omps	174	183	130	138	35	33	9	12			6,57
Parant	262	288	169	199	63	61	30	29			9,96
Puizat	307	318	244	254	37	38	25	16			5,14
Quèzas	176	182	133	138	35	35	7	9			4,95
Rannes-Saint-Mary	461	509	410	434	24	27	27	38			7,47
Rouffac	174	178	102	100	37	52	35	28			14,61
Rournèpoux	161	168	119	128	34	32	8	10			5,95
Rouziès	76	79	49	46	20	24	7	9			11,34
Saint-Antoine	61	65	49	51	10	8	2	5			7,74
Saint-Constant-Fourmouls	341	403	253	288	73	57	15	59			14,70
Saint-Etienne-Cantalès	84	86	56	57	16	17	12	12			13,93
Saint-Etienne-de-Maurat	437	450	352	385	59	64	26	22			4,81
Saint-Gérons	442	400	113	109	309	274	20	17			4,33
Saint-Julien-de-Toursac	90	90	59	57	21	22	10	12			12,83
Saint-Marcel-la-Salvetat	806	830	682	681	69	81	78	89			10,68
Saint-Santin-Cantalès	216	219	130	128	58	61	28	30			13,74
Saint-Santin-de-Maurat	209	209	163	160	21	21	24	28			13,45
Saint-Sauvy	123	125	85	88	22	22	16	15			12,09
Saint-Victor	79	71	45	44	27	16	7	11			15,49
Sansac-Venazès	127	128	101	98	16	25	10	7			5,47
La Ségalissière	79	81	54	57	24	18	1	5			6,27
Génézeuges	149	151	91	90	42	44	15	16			10,68
Siran	362	370	231	237	121	121	10	12			3,22
Tessières-lès-Bouliès	185	198	137	143	38	44	10	11			5,76
Le Troujou	78	81	50	50	23	19	5	12			15,22
Vailleve	124	198	57	61	58	68	9	7			5,15
Vitrac	198	223	123	125	57	68	18	30			13,45
Le Rouget-Pers	510	785	418	551	48	173	44	61			7,77
Total	13488	14160	9323	9635	2920	3100	1245	1425			10,07

Données INSEE

Habitat indigne :

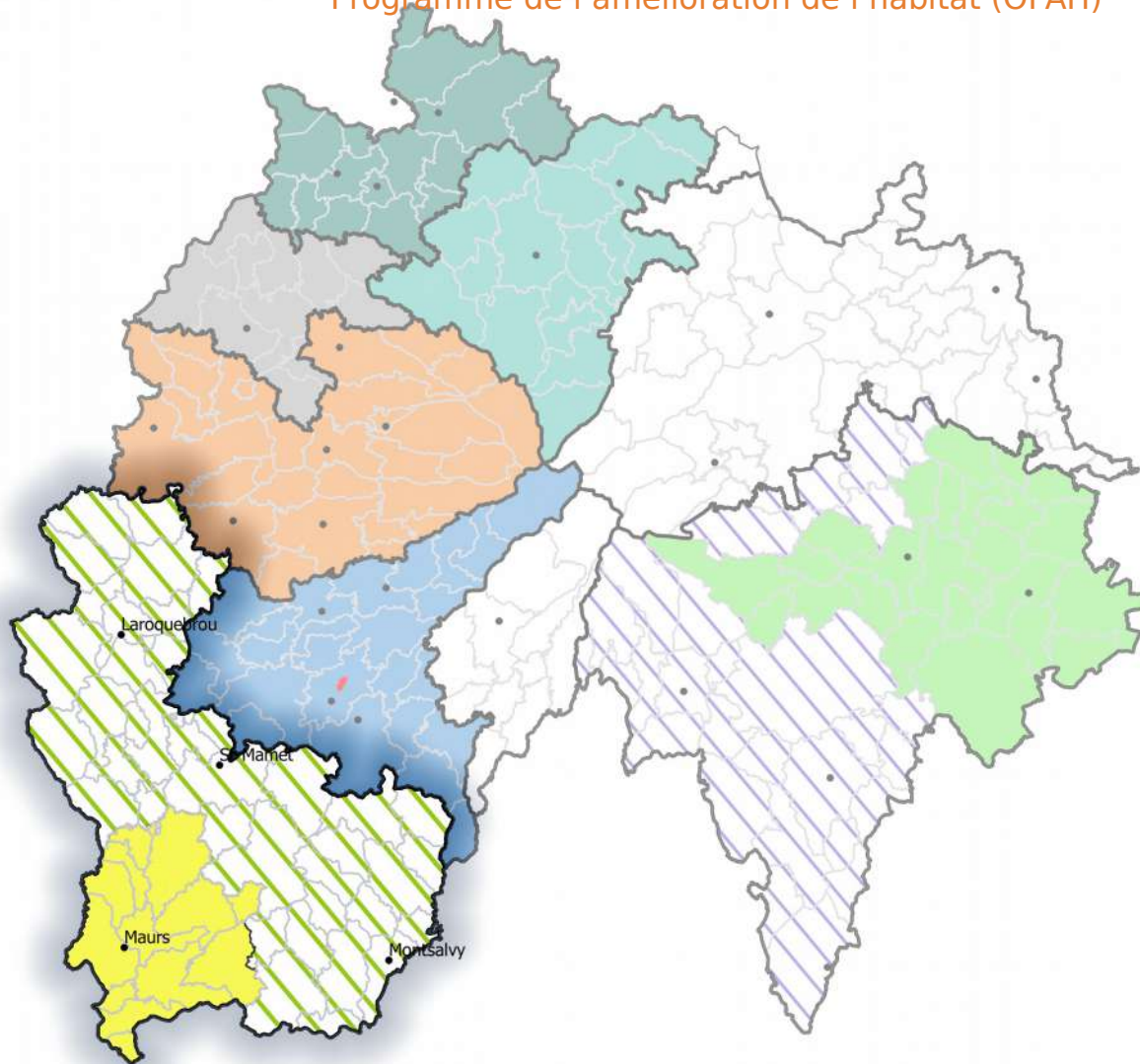
Locaux ou installations utilisés à des fins d'habitation et impropre par nature à cet usage, ainsi les logements dont l'état ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés expose les occupants à des risques manifestes, pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.



Le parc privé potentiellement indigne (PPPI) est un outil de pré-repérage des logements indignes qui permet de hiérarchiser les territoires en fonction du nombre et de la densité du PPPI de chacun, et de caractériser les situations d'habitat indigne.

En 2015, le PPPI repérait **5963** logements potentiellement indignes à l'échelle du département dont **927** sur le territoire de la communauté de communes, dont **116** sur Maurs.

Programme de l'amélioration de l'habitat (OPAH)



OPAH :

Un programme d'amélioration de l'habitat permet de favoriser le développement d'un territoire par la requalification de l'habitat privé ancien.

C'est une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières. Il est de portée générale ou thématique (PIG) et contribue à la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logement pour les personnes âgées ou handicapées.

Chaque programme se matérialise par une convention signée entre l'État, l'Anah et la collectivité contractante. Elle est d'une durée de 3 ou 5 ans. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires.

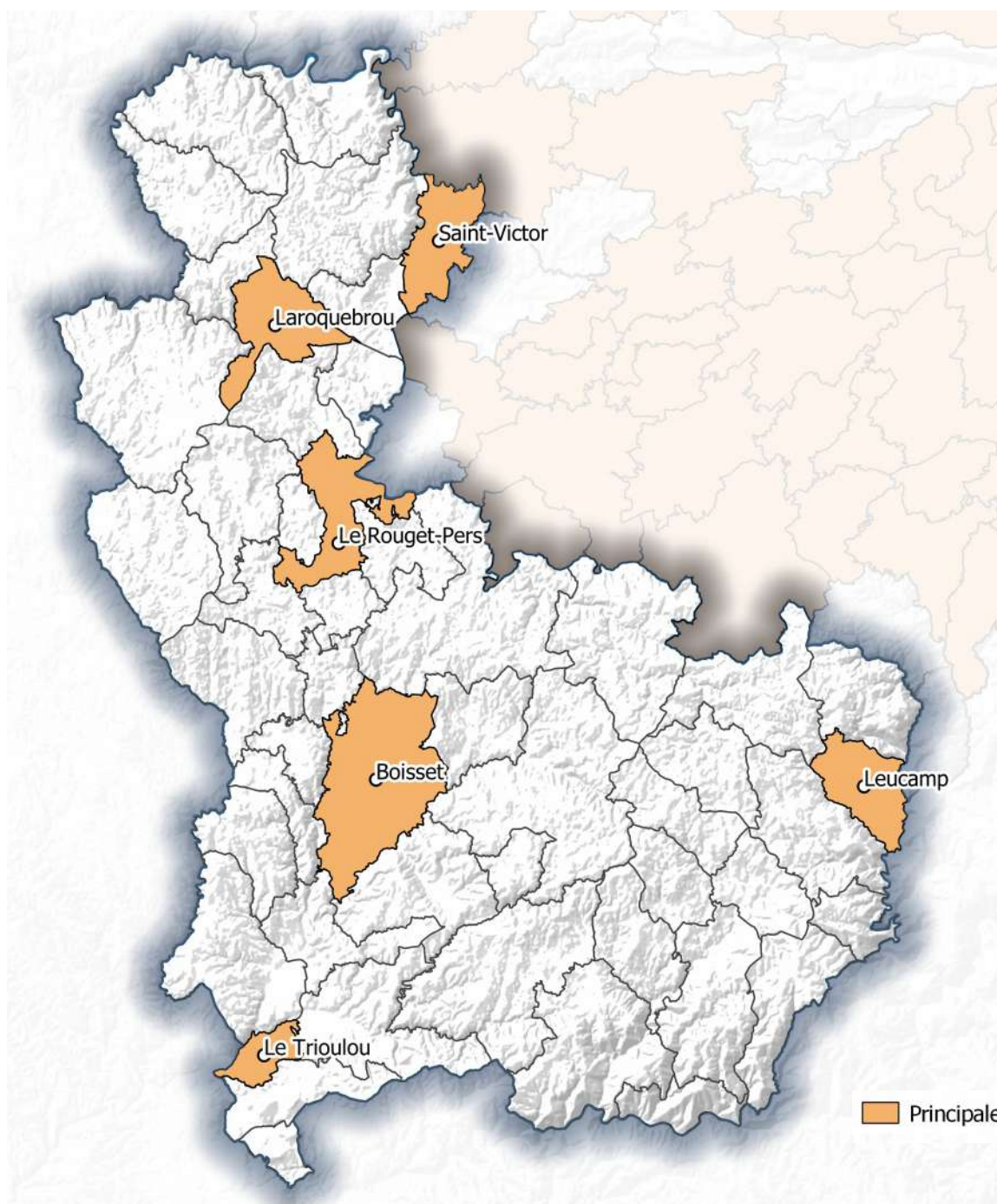
□ Secteur diffus

Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en cours (date de fin)

- OPAH CABA (31/12/2021)
- OPAH de revitalisation du centre bourg de St-Flour et développement du territoire (31/12/2023)
- OPAH de Revitalisation Rurale (RR) de l'ex CC du Pays de Maurs (31/12/2021)
- OPAH RR du Pays de Mauriac (01/01/2026)
- OPAH RR du Pays de Salers (31/12/2025)
- OPAH RR du Pays de Gentiane (31/12/2022)
- OPAH RR de la CC de Sumène-Artense (31/12/2022)
- OPAH RU (ACV)

PIG en cours (date de fin):

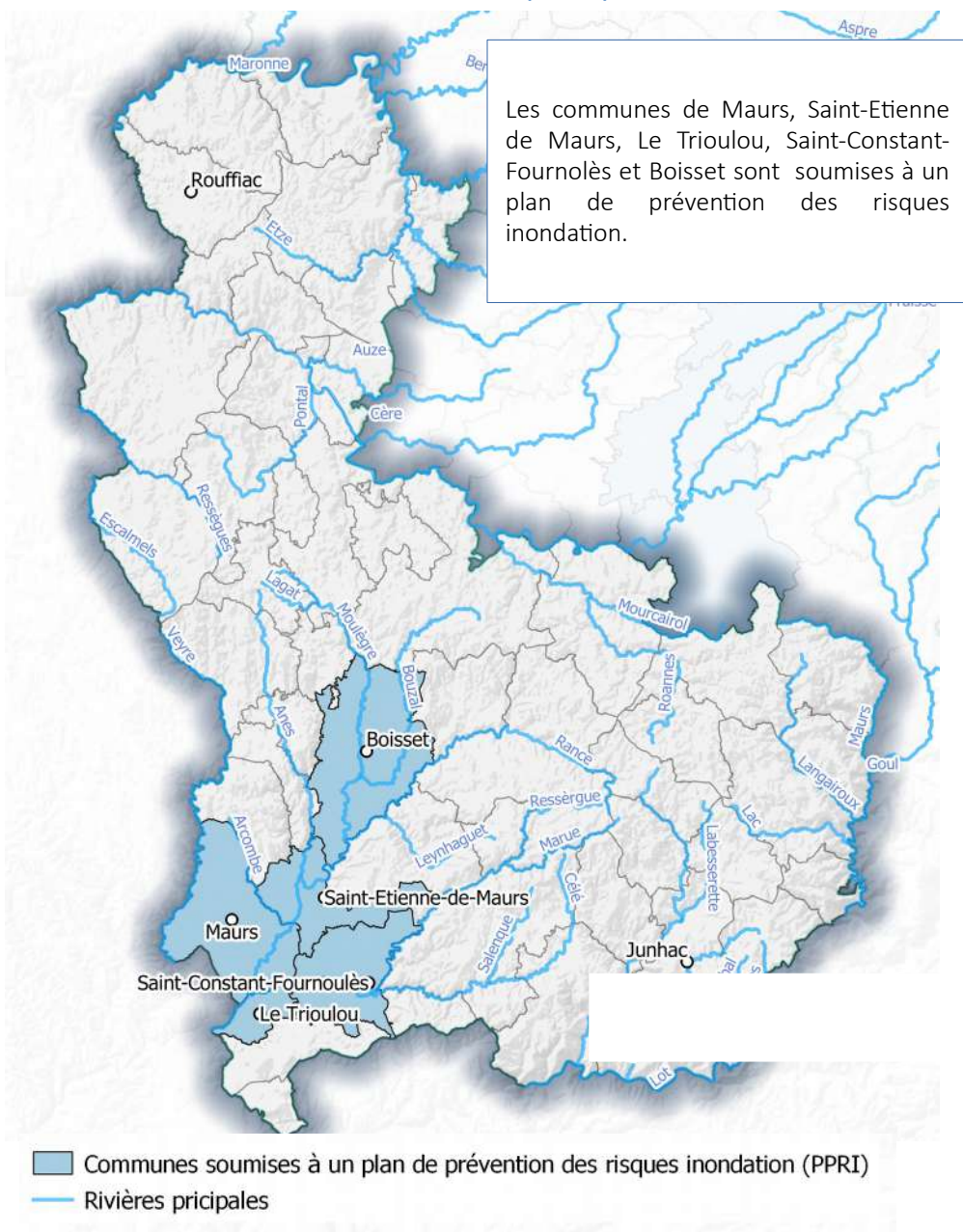
- ▨ PIG Châtaigneraie (31/12/2021)
- ▨ PIG St-Flour (31/12/2023)



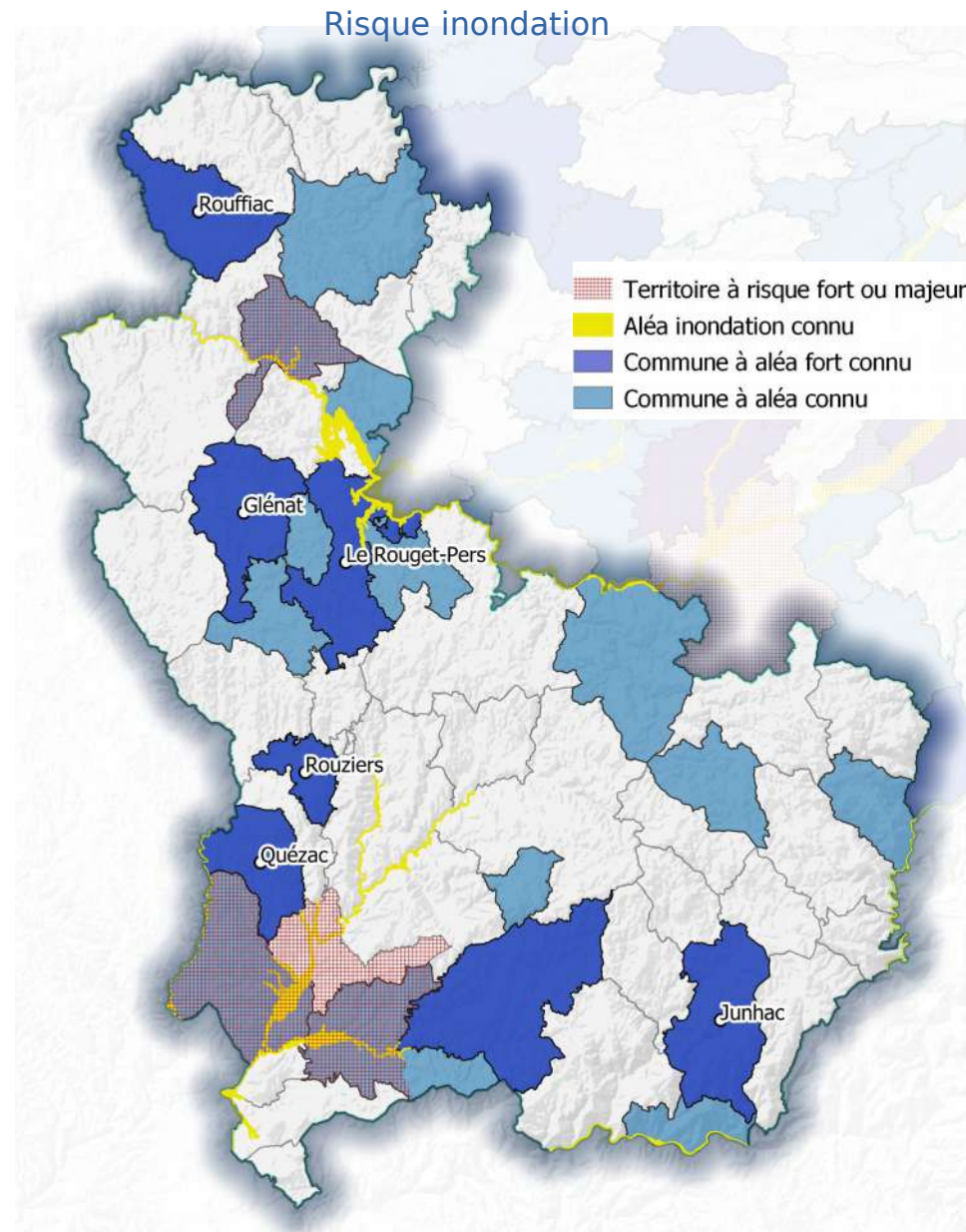
L'aléa mouvement de terrain est un des aléas principaux, avec celui de l'inondation, dans le département du Cantal.

Son niveau varie du plus faible au plus fort (de 1 à 5). Les secteurs les plus exposés, en liaison avec le contexte géologique, connaissent surtout des phénomènes de glissements et de chutes de blocs.

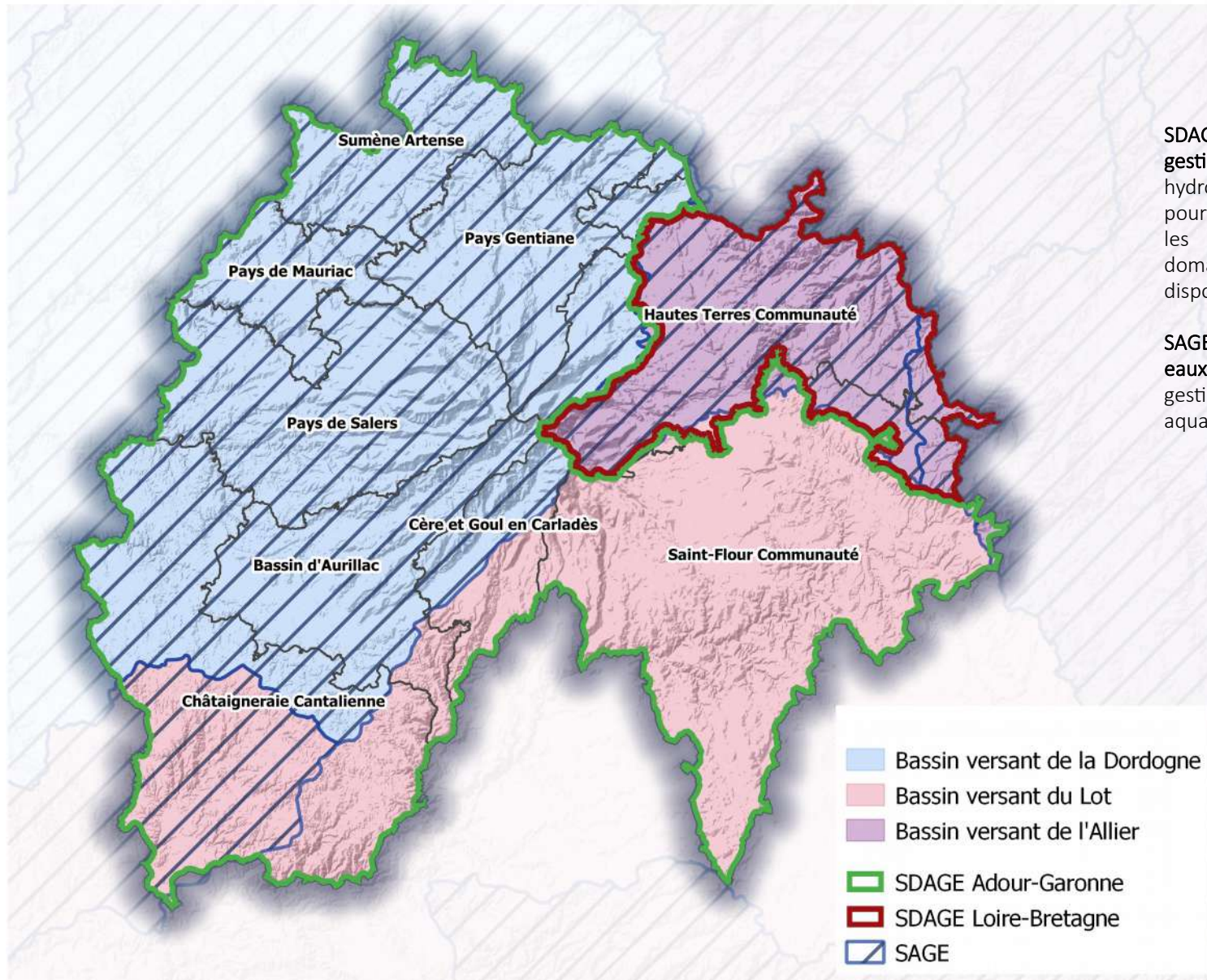
Communes soumises à un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)



Risque inondation



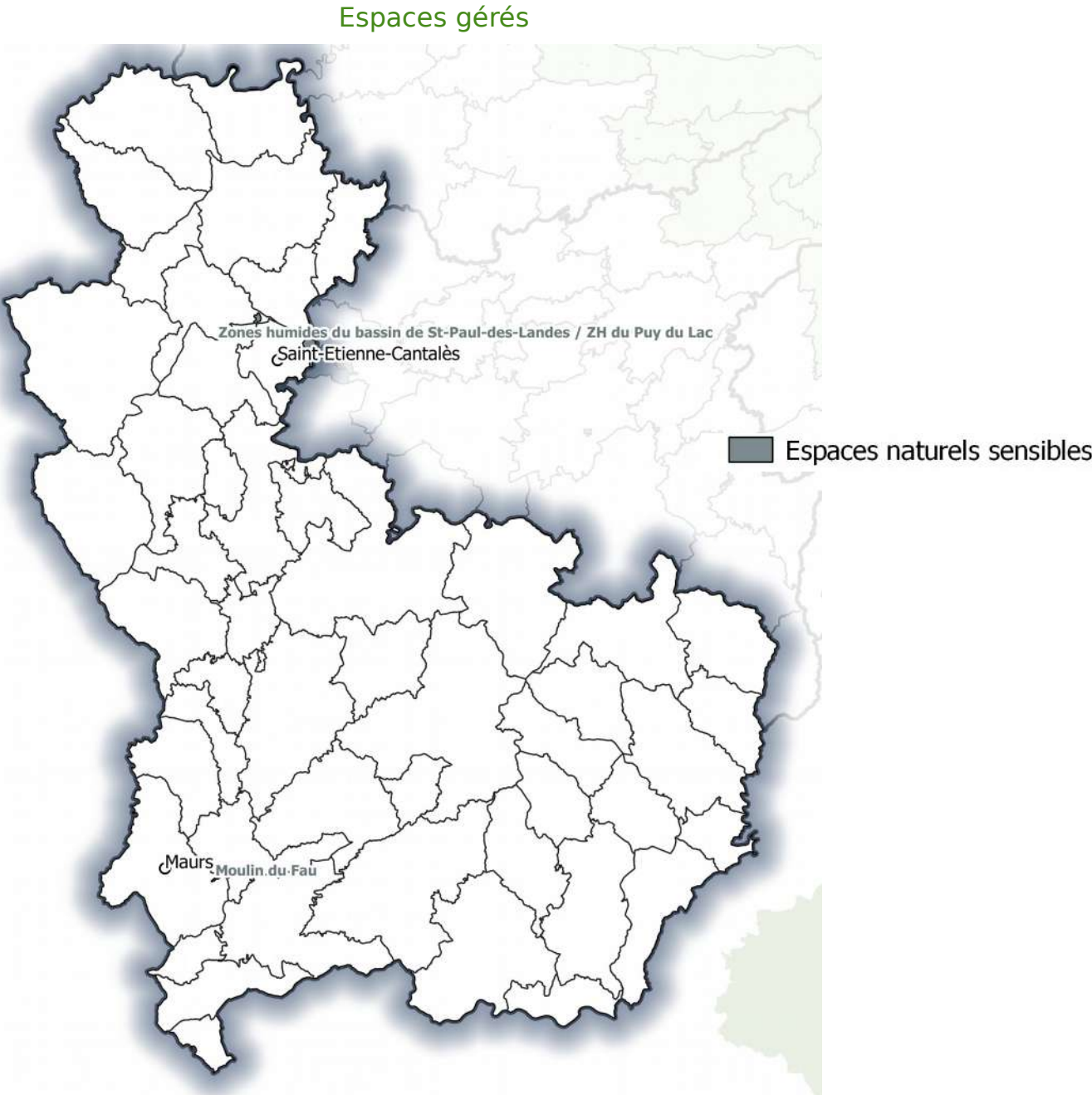
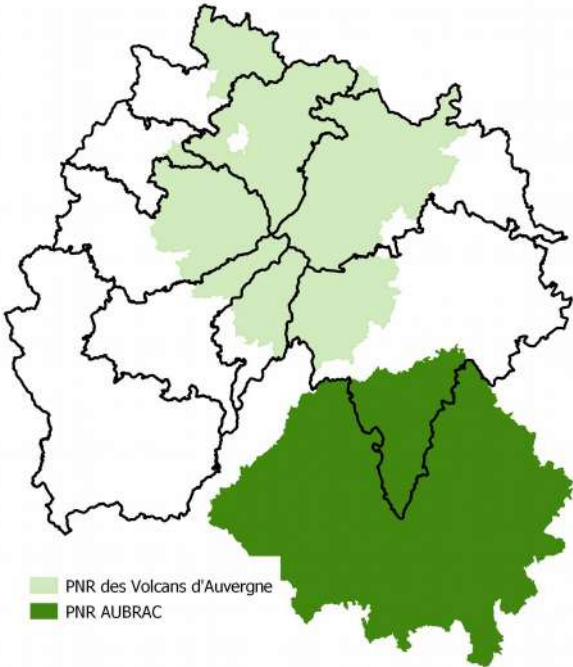
Outils de gestion de l'eau



SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) : il fixe pour chaque district hydrographique les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource. Toutes les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec ses dispositions.

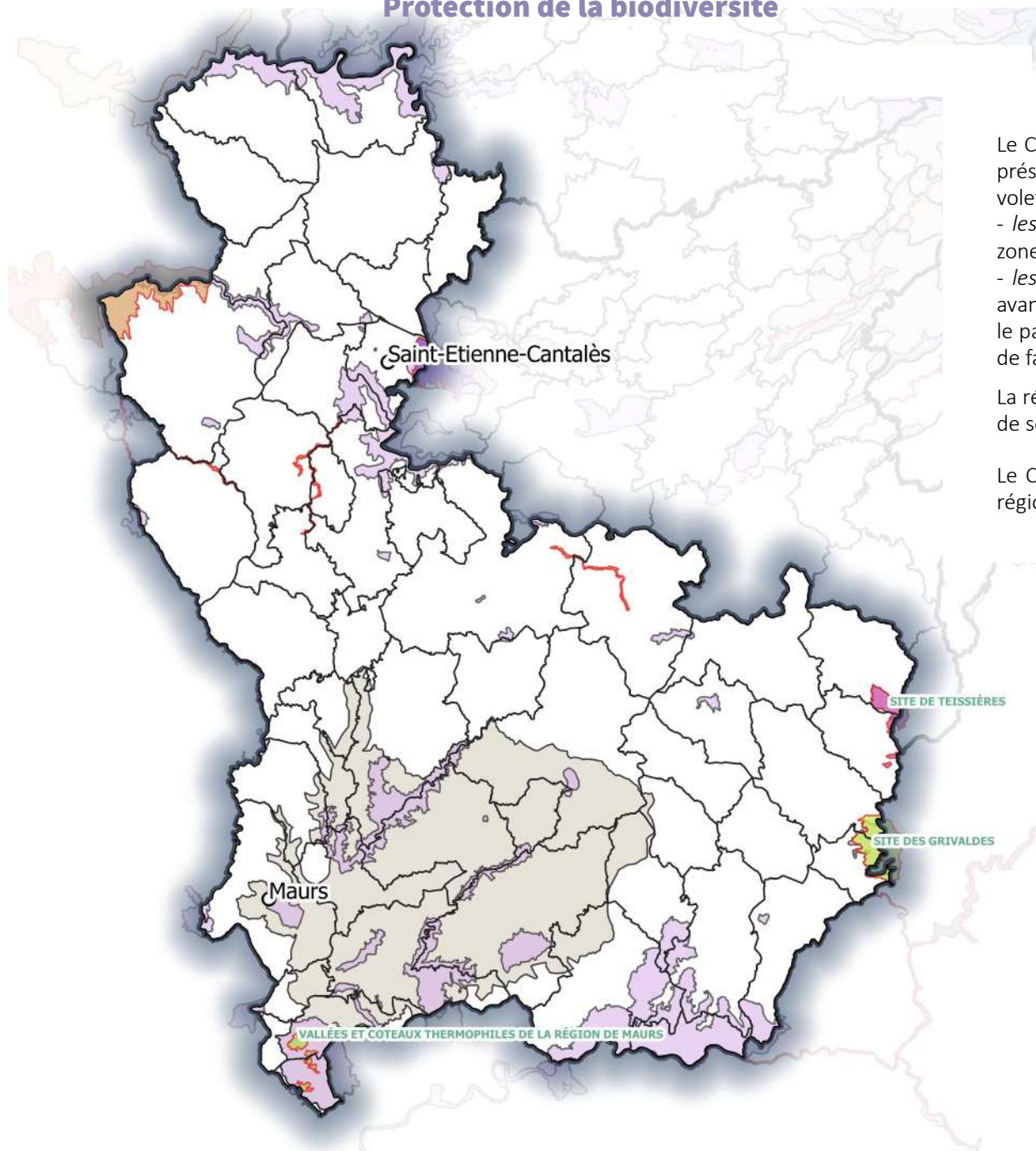
SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) : fixe les objectifs et les règles pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, au niveau d'une unité hydrographique.

Zonages environnementaux



Protection de la biodiversité

Zonages environnementaux



Le Cantal est riche de plusieurs zones natura 2000 qui ont pour objectifs de préserver la diversité biologique du territoire. Elles se déclinent en deux volets :

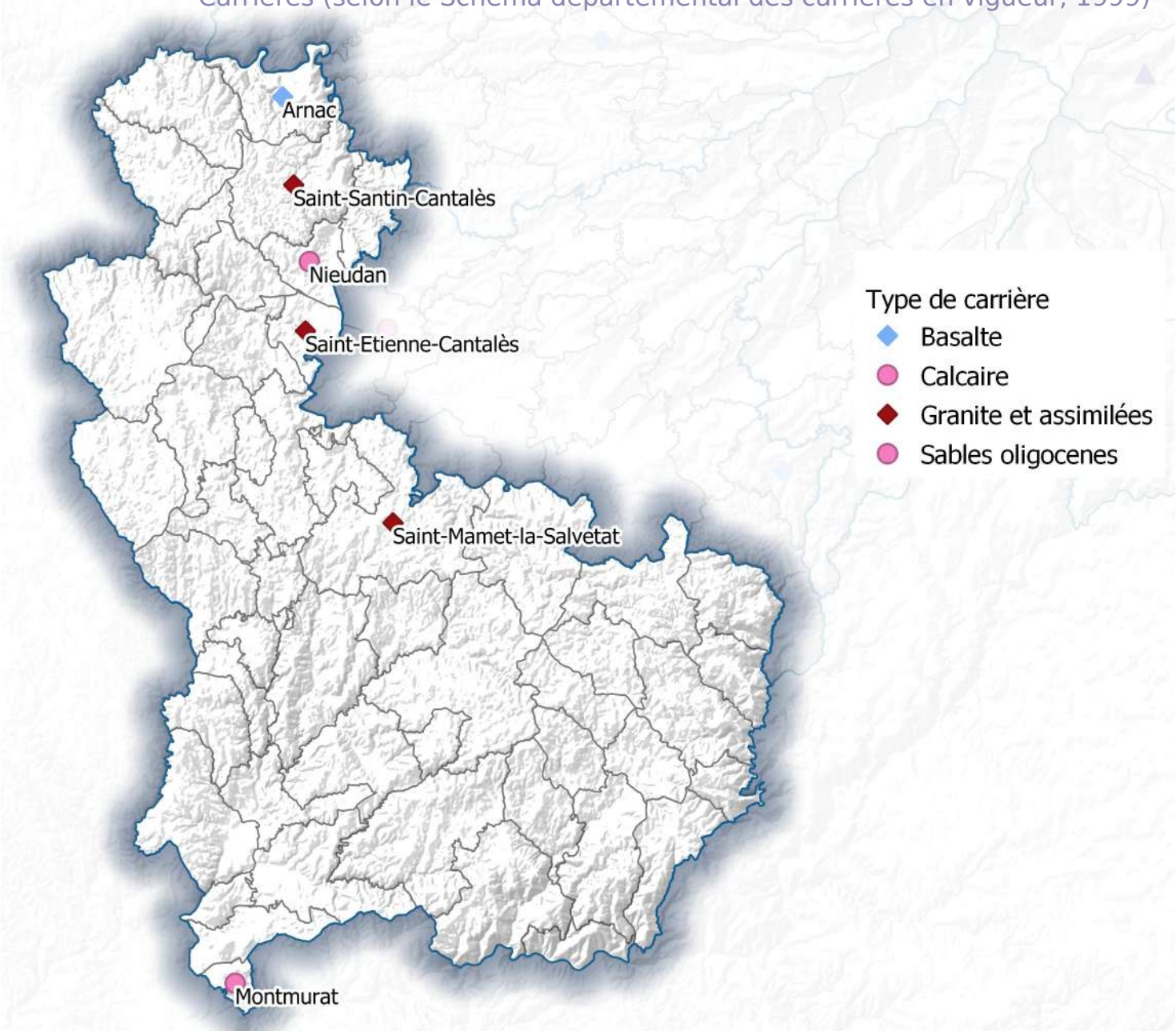
- les zones de protections spéciales ou ZPS qui permettent d'identifier des zones de protection pour les oiseaux,
- les zones spéciales de conservation ou ZSC qui permettent de mettre en avant les sites naturels ou semi-naturels qui présentent un fort intérêt pour le patrimoine exceptionnel qu'ils abritent. Permet la conservation d'espèces, de faune et de flore sauvage ainsi que leur habitat.

La région compte 260 sites dont 213 ZSC et 47 ZPS, ce qui représente 13,3 % de son territoire.

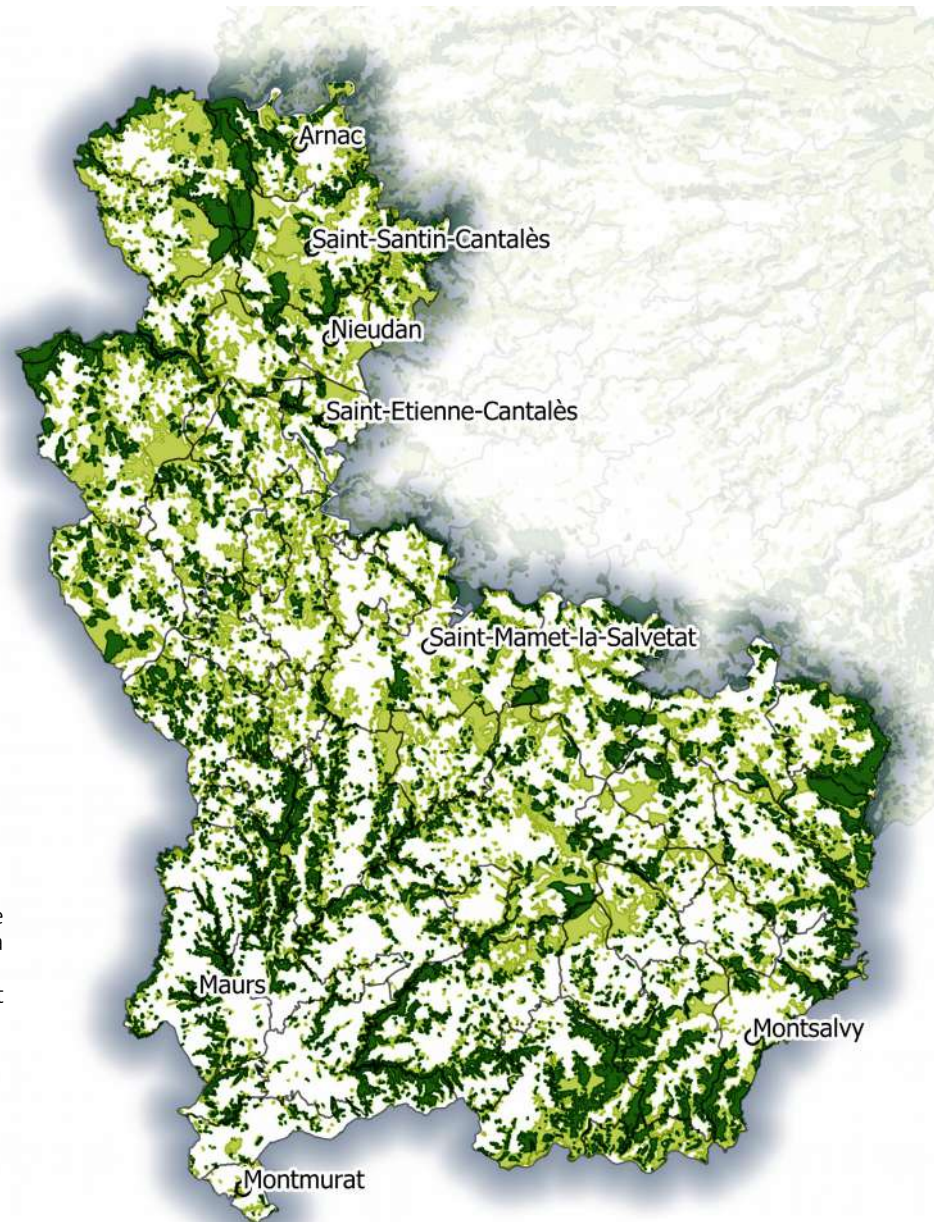
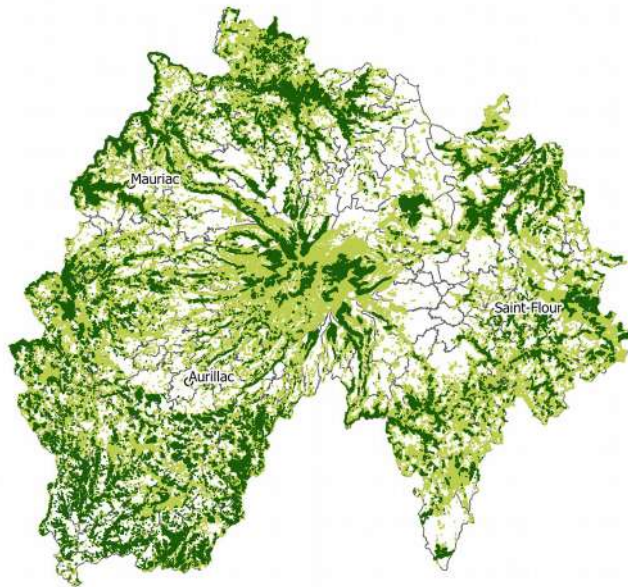
Le Cantal comptabilise 5,15 % des sites ZSC et 10,16 % des sites ZPS de la région.

- Natura 2000 - Zone spéciale de conservation
- AFFLUENTS DE LA CÈRE EN CHATAIGNERAIE
 - SITE DE TEISSIÈRES
 - SITE DES GRIVALDES
 - VALLÉE DE LA CÈRE ET TRIBUTAIRES
 - VALLÉES ET COTEAUX THERMOPHILES DE LA RÉGION DE MAURS
 - ZSC HAUTE VALLÉE DU LOT
- Zonage de connaissance
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1
 - Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2

Carrières (selon le Schéma départemental des carrières en vigueur, 1999)



Types de forêts



Taux d'occupation du sol par la forêt :

Chataigneraie Cantalienne : 38 %

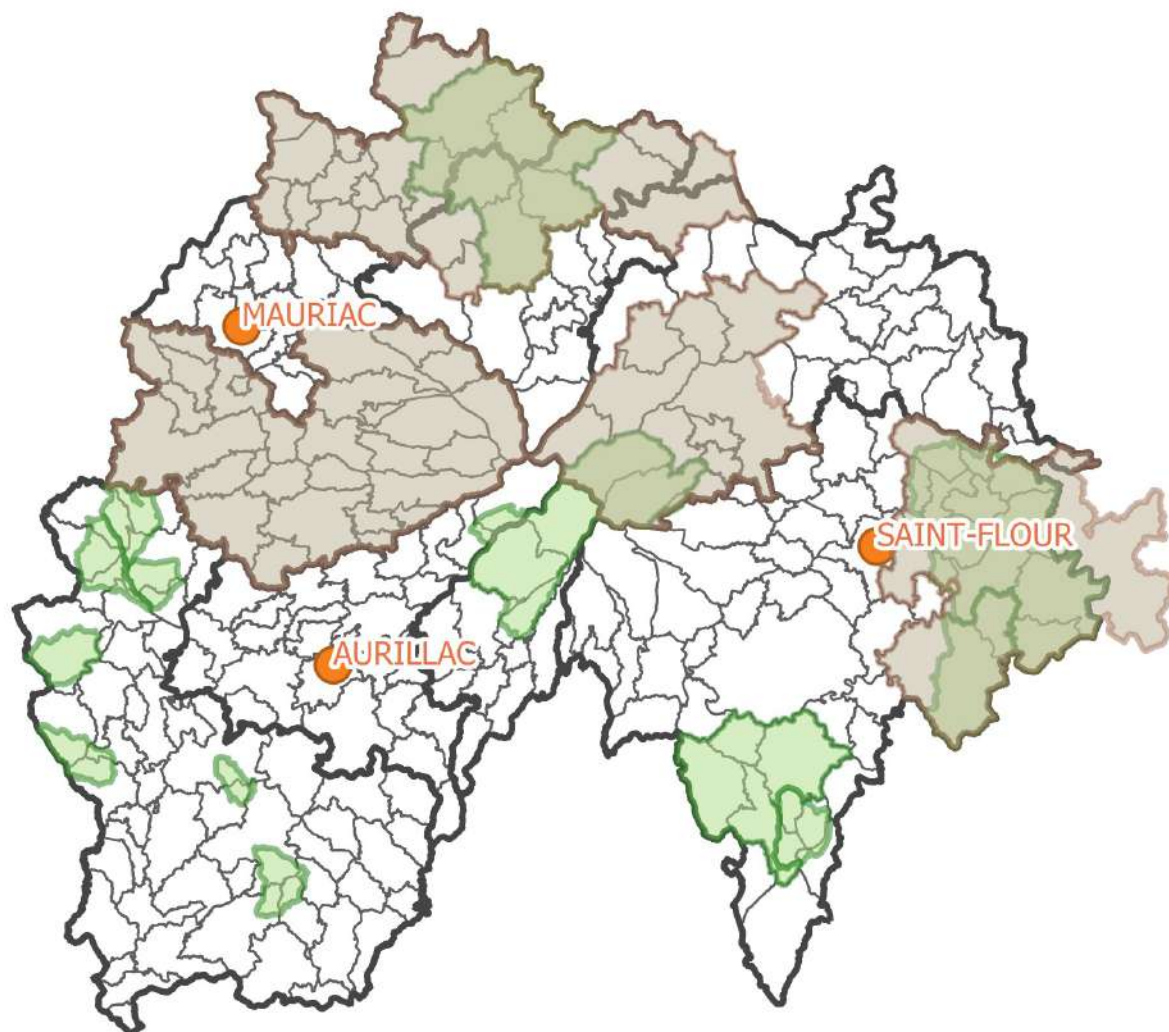
Cantal : 32 %



*Une **forêt ancienne** est un ensemble boisé n'ayant pas subi de défrichement depuis au moins 100 ans. Ce concept renvoie à l'ancienneté de l'usage forestier du sol.

A ne pas confondre avec le terme « vieille forêt » qui lui fait référence à l'âge des arbres.

Source : inventaire forestier - IGN

Les outils de gestion de la forêt

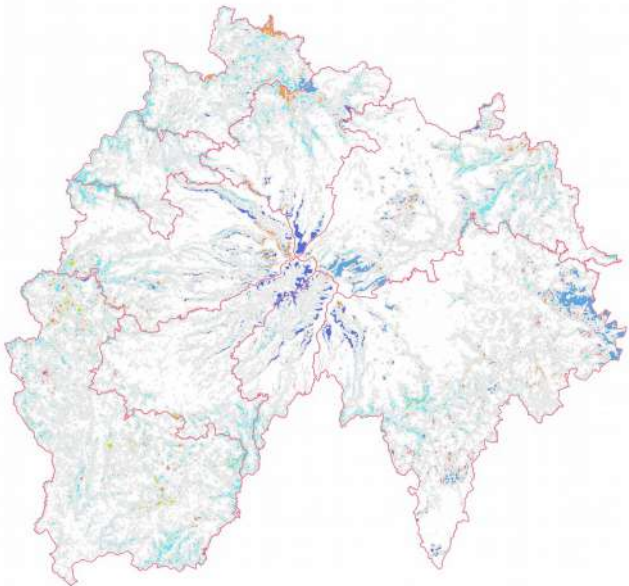


-  Charte forestière de territoire
-  Schéma de desserte forestière

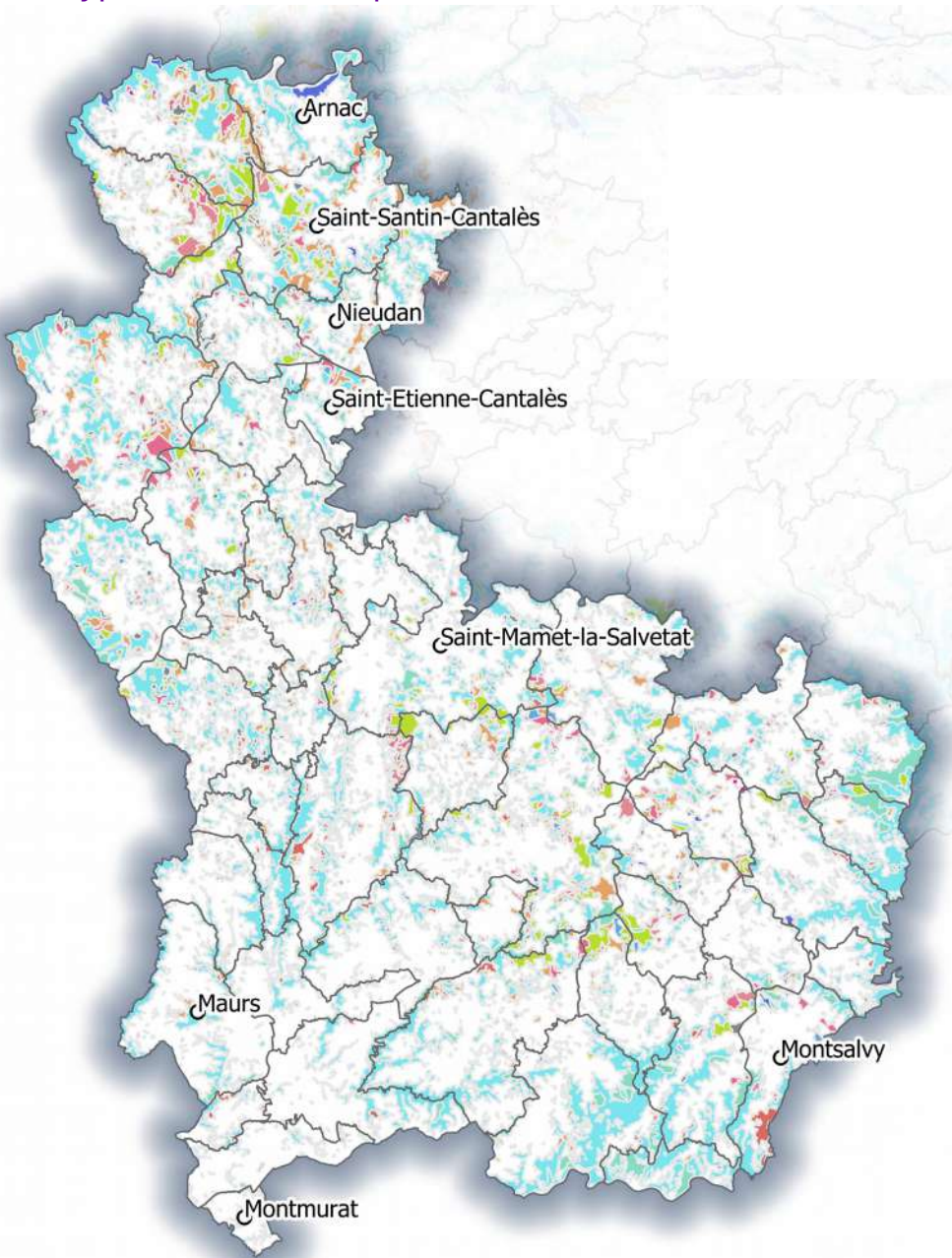
Une **Charte Forestière de Territoire** permet l'insertion des enjeux de la filière forêt-bois locale dans la politique d'aménagement des territoires. A partir d'un état des lieux des forêts et de la filière aval, ainsi que de la prise en compte des attentes et besoins des différents acteurs du territoire (propriétaires forestiers, élus, professionnels de la filière, consommateurs de bois, utilisateurs des forêts,...) un plan d'actions est mis en place. Il a pour ambition de répondre aux attentes des différents acteurs, en proposant des outils permettant de coordonner les actions et les politiques sur la forêt et la filière bois et concourir ainsi au développement durable de ce territoire.

Source : Centre national de la propriété forestière

Un **schéma directeur de desserte forestière** est un outil d'aménagement et d'aide à la gestion forestière. Il s'appuie sur l'analyse de trois univers : forestier, routier et environnemental. Il doit aider les propriétaires et techniciens privés ou publics à mieux appréhender les sorties des bois des propriétés privées et publiques

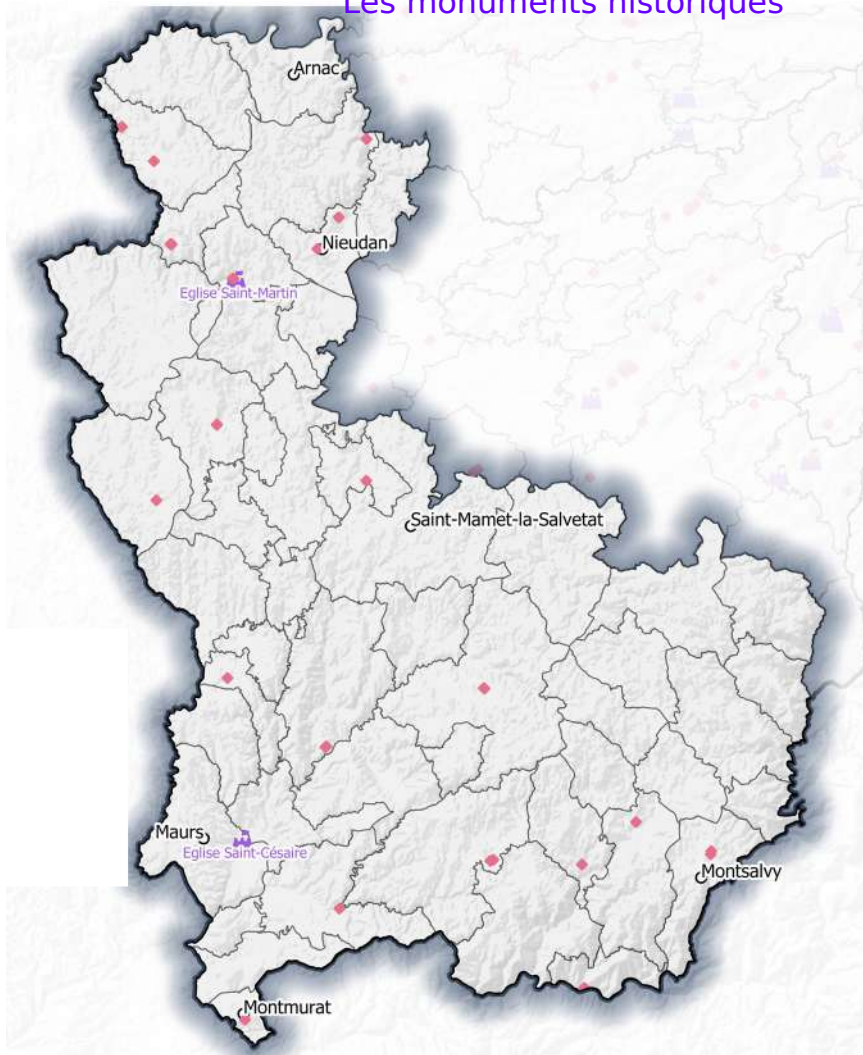


Type de boisement par essence

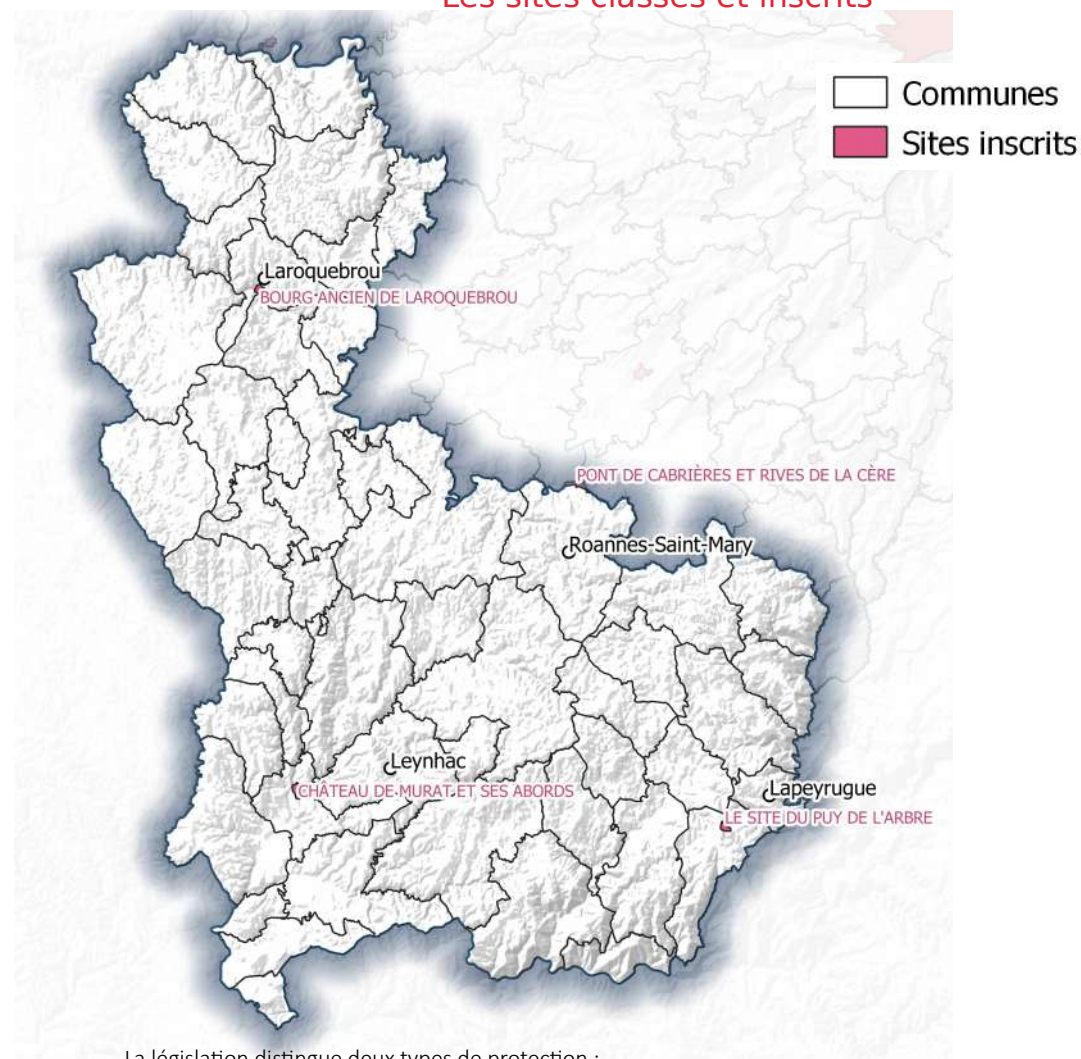


- | | |
|-------------------------|-----------------|
| ■ Châtaignier | ■ Feuillus |
| ■ Chênes décidus | ■ Hêtre |
| ■ Conifères | ■ Mélèze |
| ■ Douglas | ■ Mixte |
| ■ Non renseigné | ■ Pins mélangés |
| ■ Peuplier | ■ Robinier |
| ■ Pin laricio, pin noir | ■ Sapin, épicéa |
| ■ Pin sylvestre | |

Les monuments historiques



Les sites classés et inscrits



La législation distingue deux types de protection :

Les monuments classés : concerne les « immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ». C'est le plus haut niveau de protection.

Les monuments inscrits : concerne les « immeubles qui, sans justifier une demande de classement au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation »

Source : www.culture.gouv.fr

La législation distingue deux types de protection :

Les sites classés : site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un "paysage", considéré comme remarquable ou exceptionnel.

Les sites inscrits : un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

Source : www.culture.gouv.fr